

Sommaire

Les relations économiques extérieures du Luxembourg à la fin du XXe siècle

A.	Echanges internationaux de services	277
B.	Balance courante du Luxembourg	296
C.	Investissements directs étrangers du Luxembourg en 1998	310

Les relations économiques extérieures du Luxembourg à la fin du XXe siècle

Table des matières

A.	Échanges internationaux de services	277
1.	Les nouvelles dimensions des transactions internationales sur services	277
2.	Les échanges extérieurs de services du Luxembourg (1995-1999)	287
B.	Balance courante du Luxembourg	296
1.	Evolution récente	296
2.	Cadre méthodologique	303
C.	Investissements directs étrangers du Luxembourg en 1998	310
1.	Investissements directs de l'étranger	310
2.	Investissements directs à l'étranger	315

A. Échanges internationaux de services

Par Guy SCHULLER

Très longtemps négligées par l'analyse économique (entre autres pour leur prétendue faible productivité), les activités de services ont, en même temps, été qualifiées de « non-échangeables » (non-tradable) au plan international. Grâce aux nombreux et profonds progrès technologiques dans le domaine des communications, les échanges internationaux de services ont récemment connu une évolution fulgurante. En dépit d'une très forte croissance, leur part reste actuellement relativement modeste dans l'ensemble des transactions économiques internationales; elles représentent à peine un quart du montant total du commerce mondial de marchandises. Par contre, dans certains pays comme le Luxembourg, les exportations de services dépassent depuis quelques années de loin le montant total des exportations de biens.

Cet article, qui vise à analyser quelques aspects de cette évolution rapide et profonde, est subdivisé en deux parties. Dans la première partie nous essayons de définir les activités de services et de cerner les aspects spécifiques des échanges internationaux de services. Il s'en dégage que les transactions internationales de services peuvent prendre différentes formes qui ne sont pas toutes assimilables aux modes d'échanges internationaux de marchandises. Ceci a d'ailleurs amené les négociateurs de l'accord concernant les échanges internationaux de services (GATS-General Agreement on Trade in Services) à créer deux cadres de référence distincts pour les biens et les services et de développer une typologie spécifique des transactions sur services. A l'issue de la présentation des différents types d'échanges et de la discussion des problèmes statistiques, nous analyserons l'évolution des échanges internationaux de services en appliquant cette typologie au plan mondial et au niveau du Luxembourg.

La deuxième partie de cet article est consacrée à une analyse plus détaillée de l'évolution récente (1995-1999) des échanges internationaux de services du Luxembourg, en nous basant sur les données et la présentation retenues au niveau de la balance des paiements. A l'heure actuelle ce système statistique est l'outil le plus complet pour recenser et analyser les transactions internationales de services. Parmi les autres pays industrialisés, le Luxembourg a, de loin, le degré d'ouverture le plus élevé, tant en termes d'échanges de marchandises que pour ce qui est des transactions sur services. En dépit de la prédominance des services financiers, la structure des exportations et des importations de services est relativement diversifiée avec des évolutions très performantes dans des secteurs porteurs, comme les communications et les transports aériens. Dans la plupart des domaines, les échanges internationaux de services se soldent par un excédent pour le Luxembourg.

1. Les nouvelles dimensions des transactions internationales sur services

L'objectif de cette première partie de l'article est de clarifier la notion de services (partie 1.1), de présenter les spécificités des échanges internationaux de services (partie 1.2), de discuter succinctement les sources et

problèmes statistiques (partie 1.3) et d'analyser l'évolution récente des échanges de services – selon la typologie arrêtée par le GATS – au plan mondial (partie 1.4) et au niveau du Luxembourg (partie 1.5).

1.1 Définition des activités de services

Avant de traiter des échanges internationaux de services, il convient de cerner la notion de services. Dans le premier accord général sur les échanges internationaux de services (OMC 1995: 328), le domaine des services est délimité comme suit: "*services include all services in any sector*

except services supplied in the exercise of governmental authority". Au delà de cette référence très générale, l'accord ne contient aucune définition précise des activités de services. Avant de pouvoir analyser les transactions

internationales de services, il est toutefois utile de clarifier

1.11 Approches négatives

Des économistes classiques comme Adam Smith ou David Ricardo ont plutôt nié la réalité économique des activités de services. En distinguant entre travail productif et travail improductif, Smith a rangé les services dans la catégorie des travaux improductifs. Les premières prises en considération d'une contribution « productive » sont relativement récentes et remontent à Fisher (1939) et Clark (1941) qui ont regroupé les activités économiques en trois secteurs: primaire (agriculture), secondaire (industrie) et tertiaire (services).

1.12 Définition positive

Une première définition positive a été fournie par T. Hill (1977) dans son article "On goods and services": "A service may be defined as a change in the condition of a person, or a good belonging to some economic unit, which is brought about as the result of the activity of some other economic unit, with the prior agreement of the former person or economic unit".

Cette définition est très (trop) générale et large; toute activité de transformation – même celle effectuée sur un

1.13 Délimitation à l'aide de critères

D'autres économistes ont essayé de cerner la notion de services à l'aide de critères permettant de distinguer les services (notamment) des biens. Parmi les critères avancés retenons: l'immatérialité, l'invisibilité, l'impossibilité de stockage, le manque de transportabilité, la simultanéité de la production et de la consommation, le contenu élevé en capital humain.

Toutefois, cette approche recèle également des limites. Compte tenu de la très large palette de services, tous ne répondent pas forcément à tous les critères de délimitation

1.14 Énumération

Comme les deux approches citées précédemment (définition positive ou délimitation par des critères) ne créent pas les conditions nécessaires pour une analyse systématique, l'on recourt fréquemment à la démarche pragmatique de l'énumération en renonçant à une définition du concept général et global de services. Dans

1.15 Définition circonstanciée

"Une activité de service est une opération, visant une transformation d'état d'une réalité C, possédée ou utilisée

quelque peu la notion de services.

Le secteur tertiaire comprend ainsi toutes les activités qui ne relèvent pas des secteurs primaire (exploitation des ressources naturelles) ou secondaire (transformation des matières premières et production de marchandises). Cette définition négative, résiduelle vient certes délimiter le domaine des activités de services, mais ne fournit pas de critères explicites et positifs pour définir la notion de services.

bien – est considérée comme une activité de services. A la limite, cette définition ne permet plus de distinguer la production d'un bien de celle d'un service. Par ailleurs, elle ne fournit aucun élément de distinction entre les services commercialisés par le biais d'un marché et les activités de services informelles. Finalement les activités de conseil et de communication (qui sont des domaines porteurs à l'heure actuelle) sont mal cernées par cette définition.

énumérés. Pour chacun des critères retenus, l'on peut facilement trouver l'une ou l'autre activité de services qui ne répond pas à ces critères.

A cela s'ajoute le fait que les évolutions technologiques récentes enlèvent toute pertinence à certains des critères énumérés. Ainsi l'amélioration des conditions de transport écarte certains problèmes de transportabilité, supprime la condition de la simultanéité entre la production et la consommation et tolère le stockage de maints services de conseil et d'informations.

cette approche l'on recense de manière descriptive différentes activités de services en les classant par catégories. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies et de l'émergence de nouvelles activités, ces typologies et classifications nécessitent toutefois des révisions permanentes.

par un consommateur (ou client ou usager) B, réalisée par un prestataire A à la demande de B, et souvent en relation avec

lui, mais n'aboutissant pas à la production d'un bien susceptible de circuler économiquement indépendamment du support C (on reviendrait alors à des situations de production agricole, industrielle, ou artisanale)" (Gadrey 1992, p. 18).

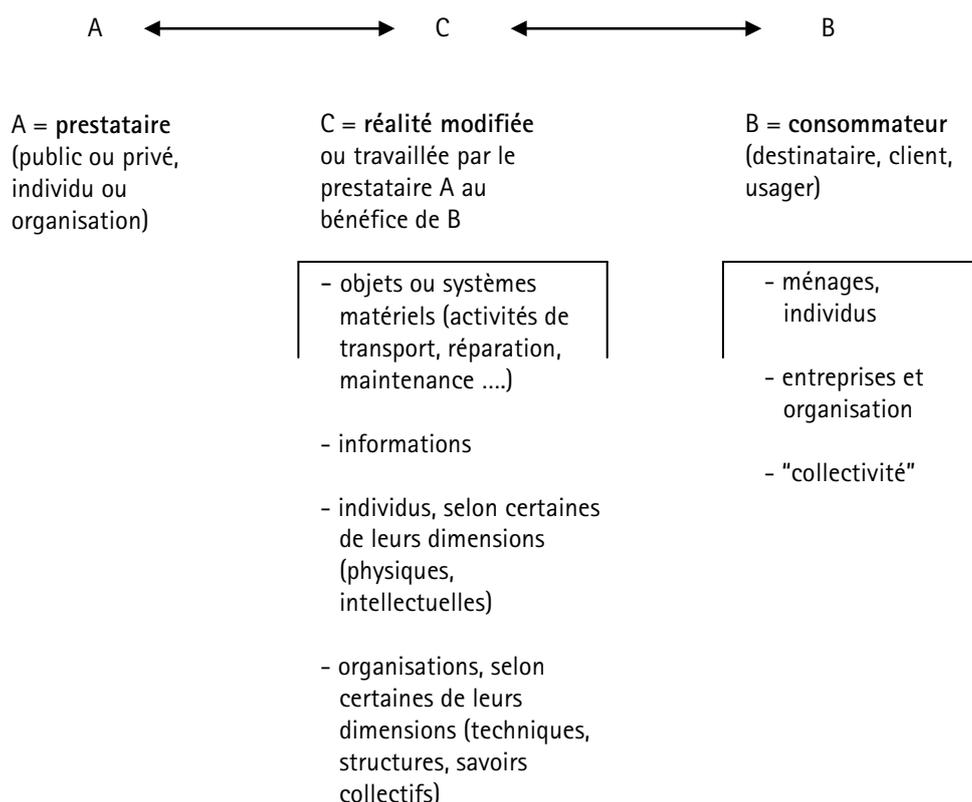
Cette définition se situe dans la lignée de la définition positive de Hill, mais recèle l'avantage d'exclure explicitement la production de biens.

Selon Jean Gadrey (1992 p. 18ff), cette définition laisse apparaître la grande diversité des opérations et des situations de service, en particulier en fonction du type de support C soumis à transformation, à savoir:

- des biens ou des systèmes techniques possédés par B, ou sous son contrôle, et dont le prestataire doit assurer la réparation, le transport, la maintenance, etc.;

- des informations codées, standardisées (incluant la monnaie dans sa forme symbolique), que le prestataire a pour fonction de traiter, transférer ou gérer pour le compte de B;
- l'individu B lui-même, dans certaines de ses dimensions physiques, intellectuelles, ou de localisation spatiale;
- des organisations, dans leurs diverses dimensions (techniques, structures, compétences et savoirs collectifs), que le prestataire aura pour mission d'analyser et de transformer, le plus souvent en relation avec B (membre ou non de l'organisation C).

Les relations de services¹



En dépit de sa pertinence, cette définition n'a pas été retenue dans le contexte des discussions sur les échanges internationaux de services ou l'on a plutôt tablé sur l'approche pragmatique de l'énumération.

¹ largement inspiré de Jean Gadrey (1992 p. 19).

1.2 Les spécificités des échanges internationaux de services

A partir du milieu des années 70, une attention plus particulière est accordée à l'analyse économique des échanges internationaux de services. Parallèlement des opérateurs économiques (notamment américains) se prononcent en faveur de la libéralisation des transactions de services. A la réunion ministérielle du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) en novembre 1982, le gouvernement américain propose d'inclure les services dans l'agenda du prochain cycle de négociation du GATT. Cet objectif est atteint quatre années plus tard à la

réunion à Punta del Este destinée à lancer l'Uruguay Round (septembre 1986). Pour la première fois, il est décidé d'entamer des négociations visant l'établissement d'un cadre multilatéral de principes et de règles pour le commerce international de services. Dans le cadre de l'accord de l'Uruguay Round – signé le 15 avril 1994 à Marrakech – un chapitre particulier a été finalement réservé aux échanges internationaux de services (GATS - General Agreement on Trade in Services).

1.21 Quelques questions préalables pour l'analyse

Au cours des négociations, la question se posait si l'on devait intégrer les services dans le cadre réglementaire existant pour les marchandises ou s'il fallait prévoir un cadre différent. Comme on voulait maintenir les mêmes principes de base du point de vue réglementaire, beaucoup plaidait en faveur d'une intégration totale. Au-delà de cet aspect plus juridique se posait encore la question d'ordre économique, ou plus précisément celle de l'analyse économique des échanges internationaux. En effet, il est important de savoir si les transactions sur services sont économiquement identiques aux échanges de marchandises et, si par conséquent, les théories traditionnelles sur le commerce international s'appliquent simultanément et identiquement aux échanges internationaux de services. Sous certains aspects, il y a une forte similitude. Ainsi, du côté de l'offre, les facteurs de production utilisés pour la fabrication de biens et de services sont souvent identiques; de même, du côté de la demande, les biens et les services intéressent fréquemment les mêmes consommateurs. Néanmoins, en dépit d'une certaine approche commune, il ne peut être nié que certains services recèlent maintes **caractéristiques spécifiques** ayant des conséquences au niveau des transactions internationales.

*L'une des caractéristiques qui semble distinguer certains services d'autres activités est le fait que ces services requièrent souvent à la fois une certaine forme de **proximité** entre consommateurs et producteurs et une certaine **simultanéité** entre production et consommation ce qui n'est que très rarement le cas pour les échanges de biens.*

Dans le cadre du commerce international de marchandises on peut très bien dissocier dans le temps et dans l'espace production, transport et consommation. Il y a commerce international de marchandises lorsque des opérateurs économiques résidant dans des pays différents procèdent à des transactions économiques sur des marchandises.

Par contre, l'ensemble des transactions internationales sur services peut difficilement être appréhendé par cet unique cadre de référence. Les services constituent une catégorie très hétérogène et ils peuvent en outre être fournis selon des modalités de transaction différant sensiblement de celles connues pour les marchandises. Cette différence dans le mode de production et de transmission des services résulte d'une multitude de facteurs.

Ainsi il y a, au coeur de nombreux services aux entreprises échangés sur le plan international, **un actif incorporel** – un "morceau" de propriété intellectuelle – qui donne un avantage comparatif au prestataire. Si ce dernier met à disposition des licences ou des marques commerciales, il perçoit des redevances, qui sont considérées comme une exportation de services aux entreprises. S'il investit directement dans un pays étranger, il perçoit un revenu de son investissement, qui constitue une autre catégorie de flux, avec un profil temporel différent. S'il incorpore sa technique ou sa marque dans un produit exporté, cette opération sera enregistrée dans la balance des paiements comme une exportation de marchandises. Ce ne sont là que trois moyens de tirer une rente économique de la propriété intellectuelle.

On peut éclaircir la question au moyen d'un *exemple*. Supposons qu'on veuille mesurer le commerce et la spécialisation dans un sous-secteur donné, par exemple **les programmes de traitement de texte**:

- Si une société expédie ses logiciels et ses manuels à l'étranger pour qu'ils soient vendus, cette opération peut être enregistrée comme une exportation de **marchandises**. Si elle les vend à une société d'informatique qui les incorporera dans ses machines avant de les exporter, ils sont inclus dans la valeur de la machine exportée.
- Si elle vend un exemplaire seulement du logiciel à une société étrangère qui lui verse des redevances afin d'en tirer des copies qu'elle vendra ou incorporera dans des ordinateurs avant de les vendre, cette opération apparaîtra dans la balance des paiements comme une exportation de **services** aux entreprises.
- Enfin, si elle ouvre une succursale à l'étranger, les rentes économiques retirées de la vente du logiciel seront enregistrées au titre des recettes de la succursale et constitueront un élément de ses bénéfices, lesquels, une fois rapatriés, s'inscriront dans la balance des paiements comme **revenu** des investissements directs¹.

En résumé, l'économiste qui cherche à expliquer le commerce des services aux entreprises devra inclure dans son explication les *facteurs qui déterminent la substituabilité des biens, des services et des modes d'investissement* permettant de percevoir des rentes économiques. En outre, ces rentes sont souvent de plus en plus limitées dans le temps, voire éphémères, à cause du risque d'érosion rapide de la supériorité de la technique et du savoir. Il n'est donc probablement pas suffisant d'analyser le flux des services aux entreprises comme s'il était indépendant du flux des marchandises, des investissements directs et même des séquences technologiques qui s'y rapportent; de fait, une telle approche peut aussi poser un problème pour l'analyse du commerce de certaines marchandises. En tout état de cause, elle en posera toujours un pour l'analyse du commerce des services aux entreprises, et ne pas en tenir compte serait faire comme les trois aveugles de la parabole qui décrivent un éléphant, de l'endroit où ils se trouvent, en fonction des parties qu'ils peuvent toucher.

1.22 La typologie des transactions internationales de services

A l'issue des travaux visant la mise en place du GATS, l'on s'est accordé sur une quadruple distinction qui est résumée de la manière suivante dans les textes de l'Accord – au point 2 de l'article premier:

"Aux fins du présent accord, le commerce des services est défini comme étant la fourniture d'un service:

- a) *en provenance du territoire d'un Membre et à destination du territoire de tout autre Membre;*
- b) *sur le territoire d'un Membre à l'intention d'un consommateur de services de tout autre Membre;*
- c) *par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à une présence commerciale sur le territoire de tout autre Membre;*

d) *par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à la présence de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout autre Membre."*

On distingue ainsi quatre situations possibles (et quatre types de relations) qui dépassent largement le schéma univoque de l'échange international des biens. Pour l'analyse des différents cas de figure nous suivons l'ordre de la présentation proposée par le GATS (article 2) tout en nous référant au cadre de la définition circonstanciée présentée sous le point 1.15. Le tableau typologique reprend schématiquement le résumé des quatre cas de figure.

Typologie des transactions internationales

	Producteur immobile	Producteur mobile
Consommateur immobile	Type 1	Type 3
	Similitude avec le commerce international de marchandises (ex: production d'un rapport; opérations financières; échanges d'informations)	Présence commerciale (IDE) Type 4 Mouvement de personnes (ex: expert, enseignant)
Consommateur mobile	Type 2	
	Mouvement temporaire du consommateur (ex: tourisme)	

¹ Exemple repris du rapport de l'ONU: "La situation économique et sociale dans le monde 1996 (p.266 et 267).

Soulignons d'emblée que la typologie retenue en 1994 au niveau du GATS se base sur la réalité de l'époque. Depuis lors d'importantes mutations technologiques ont sensiblement modifié les structures des échanges internationaux. La communication via Internet et le commerce électronique viennent élargir la palette des échanges. Des transactions sur services exigeant préalablement un mouvement de facteurs, peuvent maintenant se réaliser sans déplacement, ni du producteur, ni du consommateur.

(a) Commerce transfrontalier de service

Le type 1 est proche de la logique du commerce international des biens et correspond à des situations où, pour l'essentiel, A et B n'ont pas à se déplacer (de l'un vers l'autre) pour que le service puisse être rendu. Cette situation se présente lorsque le service est incorporé dans un support transportable, comme un document en papier ou une disquette ou lorsqu'il peut être transmis de manière digitalisée via un réseau de télécommunications. Ce type de transactions sur services connaît une forte croissance en relation notamment avec le développement des technologies de l'information et de la communication. Ces services sont également qualifiés de "services séparés" ("separated services"¹), parce qu'ils peuvent être échangés indépendamment du producteur des services. Tout échange de services réalisé par l'intermédiaire d'un réseau international de communications (ex. téléphone, télécopie, Internet) relève de cette catégorie. De même tout service complémentaire aux échanges de biens, comme p.ex. le transport, les services postaux ou de courrier peut être réalisé sans mouvement international des facteurs de production (Langhammer (1999)).

(b) Consommation à l'étranger

Dans ce cas, B (le consommateur) se déplace dans un autre pays pour bénéficier des services offerts par A. Il s'agit évidemment d'un déplacement temporaire du consommateur. Le domaine d'activités primordial est bien sûr le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Parmi les consommateurs visés, il faut également mentionner les

étudiants (fréquentant des universités à l'étranger), les patients (se soumettant à des traitements médicaux ou chirurgicaux à l'étranger), ainsi que les frontaliers qui dépensent une partie de leur salaire sur le territoire d'emploi.

(c) Présence commerciale

Le producteur A d'un pays établit une filiale (succursale) dans un autre pays pour y produire des services. C'est le trait dominant dans beaucoup de services du secteur bancaire et des assurances, de distribution, de publicité et même de certains services de conseil et de comptabilité. C'est le cas chaque fois que l'interaction entre producteurs et consommateurs est considérée comme étroite et fréquente.

L'assimilation de ce cas de figure à des transactions internationales sur service est toutefois discutable. En effet, dans la différenciation de la production, l'activité d'une telle filiale/succursale – dans la mesure où sa présence dépasse la période d'une année – est assimilée à la production résidente du pays et la vente à des résidents est considérée comme une relation commerciale entre résidents. A l'opposé, les négociateurs du GATS ont argumenté que l'implantation et la présence durable sont l'unique voie pour réaliser une vente internationale de certains services. Si le producteur d'un tel service est clairement identifié par son origine étrangère, il convient d'assimiler ses ventes à des résidents au commerce international de services.

(d) Présence de personnes physiques

Le producteur de services (A) se déplace dans le pays du consommateur. Ceci peut être le cas à titre temporaire ou pour une durée plus longue. Dans le premier cas de figure, l'on peut citer à titre d'exemple le déplacement d'un médecin spécialiste, d'un professeur, d'un conseiller technique, ainsi que tout salarié frontalier se déplaçant tous les jours pour son travail dans le pays voisin et rentrant le soir dans son pays de résidence. Dans le deuxième cas, l'on vise les immigrants de toute qualification.

1.23 Conclusions se dégageant de cette typologie

L'ensemble des types de transactions pourrait être résumé en termes d'"échanges transfrontaliers et investissements" en service ("cross-border trade and investment in services" Harry G. BROADMAN)

Des quatre catégories, **seule la première** met en exergue un strict parallélisme entre biens et services en matière d'échanges internationaux.

Les catégories deux et quatre sont également prises en considération lorsqu'il est question d'échanges

internationaux de services, même si l'une et l'autre présupposent le déplacement d'un des opérateurs concernés (dans un cas le consommateur, dans l'autre le

producteur) – à condition toutefois que les mouvements internationaux de consommateurs ou de producteurs soient *temporaires*.

¹ dans le sens donné par Sampson and Snape (1985:173) qui reprennent ainsi sous une forme différente l'idée de "disembodiment effects" avancée par Bhagwati (1984).

En effet, selon la définition utilisée par le Fonds Monétaire International pour l'établissement de la balance des paiements, le commerce international est défini comme tout échange entre résidents et non résidents d'un pays. Par conséquent, un mouvement international temporaire (lequel n'implique pas un changement de résidence) de facteurs de production (ou de consommateurs) peut être considéré comme du commerce international. Le critère temporel est la durée d'un an. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un ingénieur d'un pays exécute une mission de quelques mois dans un autre pays.

Seule la **catégorie trois** ne relève pas du cadre général des échanges internationaux. Les transactions de cette catégorie relèvent des **mouvements (permanents) de facteur: Investissement direct** à (de) l'étranger pour ce qui est du capital et **migration** pour le travail. A ce sujet on peut noter une certaine asymétrie entre capital et travail

puisque seul ce dernier est susceptible de mouvements temporaires – relevant alors de la catégorie quatre.

Les **frontières** entre les type 1, 3 et 4 ne sont **pas imperméables**. Ainsi, dans le cas de *services conseil*, beaucoup d'activités sont assurées par des établissements (type 3), mais dans certains cas des experts se déplacent dans d'autres pays pour prester leurs services (type 4). Dans certains cas les déplacements peuvent même être remplacés par des conférences vidéos ou d'autres moyens de communication (type 1).

Enfin, la **frontière** entre différents types de transaction **peut se déplacer**. Des innovations complémentaires en matière de traitement des données et de télécommunications ont réduit le besoin en interaction entre producteurs et consommateurs dans certains services, notamment le commerce (télé-achat) ou le domaine bancaire (télé-banking). Ceci entraînera sans doute un déplacement du **type 3 vers le type 1**.

1.3 Sources et problèmes statistiques

Comme nous l'avons déjà signalé dans la partie précédente, la typologie proposée dans le cadre du GATS constitue un dépassement radical des constellations classiques du cadre de référence retenu pour l'analyse du commerce international. En effet, toutes les transactions internationales traitées dans le cadre de la balance des paiements sont définies dans la cinquième édition du manuel de balance des paiements (BPM5) du Fonds Monétaire International (FMI, 1993) selon le critère de résidence et ont pour objet de recenser toutes les transactions entre résidents et non résidents. La

typologie retenue dans le cadre du GATS n'ignore pas ce critère, mais va bien au-delà en prenant en considération d'autres critères comme la nationalité, la localisation territoriale, la propriété ou le contrôle (Karsenty 1999:2).

Nonobstant ce fait, les informations collectées au niveau de la balance des paiements permettent de fournir des ordres de grandeur sur certains types de services, moyennant quelques adaptations. Ci-contre sont reprises les composantes types du compte courant de la balance des paiements (bdp).

Composantes types de la balance courante

1. Biens
 2. Services
 - 2.1 Transports
 - 2.2 Voyages
 - 2.3 Services de communication
 - 2.4 Services de bâtiment et travaux publics
 - 2.5 Services d'assurance
 - 2.6 Services financiers
 - 2.7 Services d'informatique et d'information
 - 2.8 Redevances et droits de licence
 - 2.9 Autres services aux entreprises
-

- 2.10 Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs
- 2.11 Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.

3. Revenus

- 3.1 Rémunération des salariés
- 3.2 Revenu des investissements

4. Transferts courants

La balance courante et surtout certaines sous-rubriques de la balance des services et de la balance des revenus sont des sources pertinentes pour l'analyse des transactions internationales sur service selon l'approche

du GATS. Ci-dessous nous reprenons une table de correspondance entre la typologie du GATS et les différentes sources statistiques.

Sources statistiques par type de transaction visé par le GATS

Typologie du GATS	Source statistique
Type 1: Commerce transfrontalier de services	bdp postes 2.1, 2.3 à 2.10
Type 2: Mouvement temporaire du consommateur	bdp poste 2.2
Type 3: Présence commerciale	FATS (Foreign affiliates trade in services)
Type 4: Mouvement des personnes	bdp poste 3.1

Le **type 1** correspond donc dans une large mesure au poste "services" de la bdp, à l'exclusion de deux sous-rubriques "voyages" et "services gouvernementaux". La dernière sous-rubrique est exclue, parce que les transactions impliquent des instances gouvernementales qui sont par définition explicitement exclues du GATS (cf. définition présentée sous le point 1.22). La sous-rubrique "voyages" est exclue parce qu'elle concerne le **type 2** (mouvement temporaire du consommateur). La sous-rubrique "voyages" couvre d'ailleurs l'essentiel des recettes et dépenses en relation avec le déplacement du consommateur (type 2). En maintenant toutes les autres transactions, l'on risque de produire une légère surévaluation du fait que certaines autres sous-rubriques peuvent receler des transactions relevant du **type 4** (mouvement temporaire de personnes), notamment dans le contexte de conseils, d'expertise. Toutefois selon certaines analyses cette surévaluation semble négligeable.

Les transactions sur services en relation avec le **type 3** ("présence commerciale") sont mal couvertes par la bdp. A la limite l'on pourrait recenser les revenus des investissements directs étrangers distribués ou réinvestis.

Toutefois ceci ne fournirait qu'une trace des résultats nets et de leur affectation, mais ne permettrait pas d'obtenir des informations sur les transactions sur services. Aussi les responsables ont-ils lancé un cadre statistique spécial "*Foreign Affiliates Trade in Services (FATS)*" qui vise à recenser les activités productrices et commerciales des entreprises résidentes sous contrôle étranger et actives dans le domaine des services. Les statistiques élémentaires pourront être établies sur base des données collectées annuellement dans le cadre de la statistique des investissements directs étrangers (IDE).

Le **type 4** "Mouvement de personnes naturelles" peut être couvert *en partie* par les informations de la bdp. En effet, le paiement de salaires à des (non) résidents - frontaliers - allant (venant) travailler quotidiennement en dehors de (dans) l'économie sont une source d'information indispensable. Toutefois ces données ne couvrent ni la rémunération des personnes étrangères (immigrées) qui se sont définitivement implantées (qui sont devenues résidentes), ni les prestations fournies par des experts ayant travaillé dans le cadre de projets limités dans le temps et l'espace.

1.4 Échanges internationaux de services

En appliquant la procédure esquissée sous 1.3, G. Karsenty a évalué les échanges internationaux de services pour les années 1985 et 1997 en fonction de la classification retenue dans le GATS. Ces résultats sont une première estimation et restent sujets à caution. En effet, compte

tenu de leur faible importance et/ou du manque de considération, les outils statistiques n'ont, de manière générale, pas été adaptées avec l'envergure, la rapidité et l'efficacité nécessaires.

Échanges internationaux de services par type du GATS au niveau mondial

Type du GATS	Valeur (US\$ milliards)		Par relative dans le total		Part relative du PIB	
	1985	1997	1997	1985	1997	
Type 1: Commerce transfrontalier	270	890	41.0	2.2	3.1	
Type 2: Consommation à l'étranger	120	430	19.8	1.0	1.5	
Type 3: Présence commerciale	n.a.	820	37.8	n.a.	2.9	
Type 4: Présence de personnes	10	30	0.1	0.09	0.11	
Total	n.a.	2 170	100	n.a.	7.6	
Total des types (1, 2 et 4)	400	1 350		3.3	4.7	

Source: G. Karsenty (1999; 15)

En valeur absolue les échanges mondiaux de trois types d'échanges internationaux de services du GATS (les types 1, 2 et 4) ont plus que triplé endéans la douzaine d'années sous revue. Ces transactions internationales ont évolué beaucoup plus rapidement que la valeur ajoutée mondiale, étant donné que leur part relative dans le PIB passe de 3.3% en 1985 à 4.7% en 1999.

Le commerce transfrontalier (assimilable aux échanges de biens) est relativement important (41%). Grâce à la révolution technologique, et notamment aux progrès dans le domaine des télécommunications, ce type de commerce de service devrait se développer très fortement à l'avenir. Le phénomène de la multinationalisation engendre également

un important déploiement d'activité par le canal de présences commerciales à l'étranger (type 3). Les échanges de services à la suite d'un déplacement du consommateur (principalement le tourisme) représentent environ un cinquième des transactions internationales sur services.

Pour chacun des quatre types de transactions du GATS, l'UE couvre plus du tiers des échanges mondiaux, tant à l'exportation qu'à l'importation. A l'exportation la part relative de l'UE est en 1997 toutefois en léger recul par rapport à 1985. La redistribution au plan mondial s'est notamment effectuée au bénéfice de l'Asie qui est en très forte expansion tant pour le commerce transfrontalier que dans le domaine du tourisme.

Part de l'UE, de l'Amérique du Nord et de l'Asie dans les transactions internationales sur services (en % du total mondial de chaque type de transaction)

	Exportations						Importations					
	1985			1997			1985			1997		
	AN ^{1/}	UE	ASIE									
Type 1: Commerce transfrontalier	18	45	18	19	41	24	14	38	20	14	39	29
Type 2: Consommation à l'étranger	22	44	13	22	39	19	26	35	18	16	40	25
Type 3: Présence commerciale ^{2/}	43	41	2	30	45	8	33	31	14	25	35	17
Type 4: Présence de personnes	0	55	18	0	52	30	9	45	9	12	44	9

^{1/} AN = Amérique du Nord.

^{2/} A l'exportation sont enregistrés les encours d'IDE à l'étranger; à l'importation les encours d'IDE de l'étranger.

Source: G. Karsenty (1999)

1.5 Les transactions extérieures de services du Luxembourg par type du GATS

A la fin de cette partie analysant les nouvelles dimensions et les spécificités des transactions internationales sur services, nous présentons – en fonction de la disponibilité des données – les résultats des échanges extérieurs de services du Luxembourg selon

les modalités du GATS. Cette classification est effectuée sur base des chiffres collectés dans le cadre de la balance des paiements. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas encore en mesure de produire des données sur la présence commerciale (type 3).

Échanges extérieurs de services (par type du GATS) du Luxembourg

Spécification	Exportations (mrd de LUF)		Importations (mrd de LUF)		Part relative des exportations dans le PIB en 1997		Structure des exportations en 1997 (en % du total)		
	1997	1999	1997	1999	Luxembourg	Monde	Luxembourg	UE 15	Monde
Type 1	281.5	398.1	207.9	291.9	45.1	3.1	77.4	66.5	65.9
Type 1 (<i>hors services financiers</i>)	143.7	174.5	132.0	154.1	23.0	/	39.5	/	
Type 2	58.8	64.3	40.1	47.4	9.4	1.5	16.2	30.6	31.9
Type 4	23.2	24.5	79.4	101.2	3.7	0.1	6.4	2.9	2.2
Total (1+2+4)	363.5	486.9	327.4	440.5	58.2	4.7	100	100	100

Source: STATEC et G. Karsenty

Comme pour l'approche générale établie par Guy Karsenty, il convient de rappeler ici que la présentation reste sujette à caution en raison du manque d'éléments de précision au niveau des données de base. Néanmoins les ordres de grandeur devraient être relativement fiables.

Il est ainsi confirmé que le Luxembourg est largement excédentaire pour les types de transactions 1 et 2 et ceci même dans le cas où l'on fait abstraction des services financiers. Par contre, le Luxembourg est déficitaire pour le domaine entraînant le mouvement des personnes (principalement en raison du recours accru aux frontaliers).

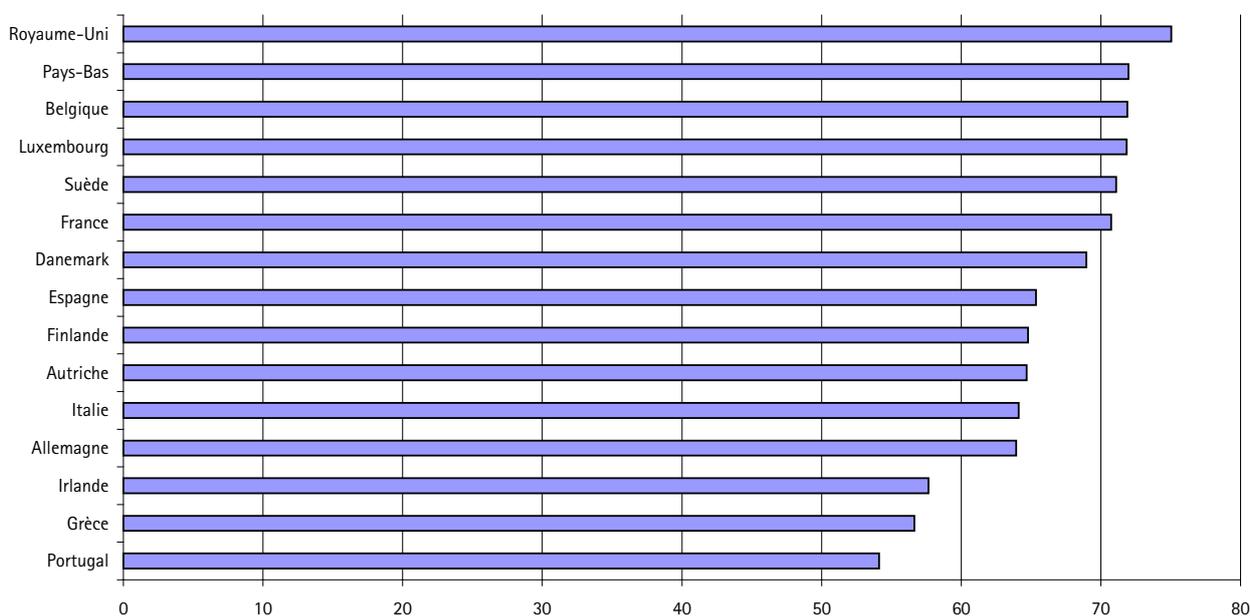
De la comparaison internationale, il se dégage que l'importance relative (par rapport au PIB) des échanges extérieurs de services est douze fois supérieure à la part relative au plan mondial. Par ailleurs, la structure par type d'échange diverge sensiblement. Le type 2 ne représente qu'un sixième des échanges du Luxembourg contre près d'un tiers pour les échanges au plan mondial. Par contre, les déplacements des personnes sont relativement importants, tant du côté des dépenses (recours aux frontaliers) que du côté des recettes (présence des fonctionnaires internationaux).

2. Les échanges extérieurs de services du Luxembourg (1995-1999)

Au cours du dernier quart de siècle le processus de tertiairisation a touché tous les pays, mais en particulier les économies dites industrialisées. Celles-ci ont subi une profonde mutation structurelle vers une économie de

services. Dans la quasi-totalité des économies européennes le secteur tertiaire représente aujourd'hui environ les deux tiers de l'emploi salarié.

Graphique 1: Part de l'emploi du secteur des services dans l'emploi total en 1997



Source: Eurostat

Néanmoins, jusqu'à une date récente, les échanges internationaux de services ont été relativement modestes. En 1998, les exportations de services (1 320 milliards de USD) ont été selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC) quatre fois moins importantes que les exportations mondiales de marchandises (5 270 milliards de USD). Toutefois au cours des années '90, le taux de croissance des échanges internationaux de

services a été régulièrement supérieur à celui des exportations de marchandises. En dépit de la croissance rapide des transactions internationales de services, les exportations (respectivement les importations) de services s'élèvent dans la plupart des pays industrialisés à moins de 5 000 EUR par personne et par an. Au Luxembourg l'on note toutefois une situation bien différente, notamment du côté des exportations:

- le montant total des exportations de services dépasse de quelque 50% les exportations de marchandises, alors qu'il ne représente qu'une fraction dans la plupart des autres pays européens.
- la valeur des exportations de services s'élève à plus de 66% du PIB, alors qu'elle ne représente qu'entre 2 et 15 % dans les autres pays industrialisés.

Transactions internationales en 1998 (en % du PIB)

Pays	Exportations de biens	Exportations de services	Importations de biens	Importations de services
Luxembourg	54.73	67.42	66.77	48.62
Autriche	29.68	15.29	31.41	14.26
Pays-Bas	45.71	14.10	40.85	12.70
Grèce	5.79	9.54	17.63	3.73
Espagne	19.91	8.91	23.29	5.07
Portugal	25.96	8.64	38.16	7.04
Irlande	82.56	8.53	52.90	25.42
Royaume-Uni	19.45	7.22	21.88	5.79
France	21.05	6.01	19.22	4.69
Italie	20.64	5.96	17.60	5.62
Finlande	35.27	5.50	25.11	6.35
Allemagne	25.31	3.89	21.65	5.91
Etats-Unis	7.98	3.11	10.89	2.15
Japon	9.11	1.93	6.13	2.76

Sources: Eurostat; calcul STATEC

2.1 Comparaison des structures des échanges internationaux de services

Traditionnellement deux types de services ont prédominé au plan international: le tourisme et le transport. Pour les autres activités de services, les transactions internationales ont été généralement très modestes, soit pour des raisons liées intrinsèquement à leur production et/ou à leur commercialisation (cf. partie théorique), soit pour des raisons réglementaires. Le phénomène de la globalisation, généré par des innovations technologiques et par des mesures de libéralisation et de déréglementation, a créé les conditions de base pour l'internationalisation de tout un ensemble d'autres activités de service. Dans les domaines bancaire et d'assurance, des mesures de libéralisation ont largement stimulé des développements d'activité au plan international. La révolution technologique, notamment dans le domaine de l'information et des communications, est à l'origine de l'essor des activités directement liées à ce secteur, mais a également créé les conditions de base

pour la réalisation d'un nombre croissant d'autres transactions de service au plan international. Ainsi toute une série de services aux entreprises peuvent être réalisés au plan international, entre entreprises indépendantes, et de manière croissante, entre unités relevant d'un même groupe (relations intra-firme).

En nous basant sur la ventilation par nature de services, proposée dans le cadre de la balance des paiements, quatre catégories prédominantes peuvent être retenues: voyages, transports, services financiers et autres services aux entreprises. Sur les 14 pays retenus dans notre comparaison, 7 pays enregistrent les principales recettes à l'exportation dans la catégorie "voyages". Pour deux pays (Portugal et Espagne), ces recettes couvrent même plus de 60% de la valeur totale des exportations de service. Pour la majorité des pays, la part relative se situe entre un quart et un tiers de la valeur des exportations.

Structure des exportations de services en 1998

Services	Pourcentage par rapport au total des exportations de services de chaque pays													
	D	E	F	IRL	IT	L	NL	A	P	FIN	S	UK	USA	JPN
Voyages	19.7	60.9	34.8	38.7	44.4	14.7	12.9	34.6	61.9	24.1	23.0	24.1	32.0	6.0
Transport	24.3	14.8	24.5	17.6	15.8	8.9	38.9	14.0	17.8	30.5	27.5	19.2	17.4	34.1
Services financiers	3.9	2.7	1.8	3.9	3.4	43.1	0.9	2.3	2.1	0.5	2.1	10.5	5.2	2.6
Autres services aux entreprises	30.8	12.6	24.9	25.7	19.7	14.3	30.6	15.8	8.5	21.5	24.7	26.1	14.6	27.3
Services de communication	2.1	1.1	1.0	1.7	1.0	4.7	1.6	1.3	2.6	2.4	2.7	2.0	1.5	1.9
Services de construction	5.2	1.0	5.7	4.1	6.8	0.3	5.3	2.3	2.2	1.8	4.3	0.5	1.5	12.4
Services d'assurance	1.0	1.4	1.1	0.0	0.7	6.7	0.2	2.5	1.0	0.2	2.1	5.3	1.1	0.1
Informatique et information	3.4	3.5	0.9	2.9	0.4	1.3	1.8	0.3	0.6	15.5	5.5	2.5	1.5	2.1
Redevances et droit de licence	3.9	0.5	2.7	2.6	1.1	0.9	4.6	0.3	0.5	1.6	6.1	6.8	14.0	11.8
Services personnels et culturels	0.2	0.9	1.7	1.0	0.6	3.0	0.9	0.6	1.7	1.0	0.5	1.1	2.8	0.7
Services gouvernementaux	5.4	0.7	0.9	2.0	1.4	2.2	2.2	1.6	1.1	1.0	1.5	1.9	8.3	1.0

Sources: Eurostat, calcul STATEC

A l'exception du Luxembourg, tous les autres pays réalisent plus de 14% de leur recette à l'exportation dans le domaine des transports. Pour trois pays (Pays-Bas, Japon et Finlande), cette activité couvre même plus de 30% des ventes totales de services.

Les autres activités de services rentrent également pour une part appréciable dans les recettes des exportations de chaque Etat membre (à l'exception du Portugal), en représentant entre un sixième et un bon quart des recettes totales. Pour la plupart des pays, les services financiers couvrent des parts relativement modestes ne dépassant guère les 3% des recettes totales sur exportation de services. Seuls quatre pays dégagent des taux plus importants: l'Irlande (3.9%), les Etats-Unis (5.2%), le Royaume-Uni (10.5%) et le Luxembourg (43.1%).

Compte tenu de la prédominance des services financiers au niveau des échanges internationaux de services du Luxembourg, toute comparaison structurelle avec les autres pays est quelque peu biaisée. En dépit de ce fait, la

structure des exportations du Luxembourg s'avère relativement diversifiée. Au-delà des services financiers et des trois activités de services traditionnels (voyage, transports, service aux entreprises) trois autres catégories dégagent des parts relatives significatives (entre 3 et 7%). Il s'agit des services d'assurance, des services de communication et des services culturels et audio-visuels. Leur part relative dans les exportations totales est d'ailleurs chaque fois de loin la plus élevée de tous les pays considérés.

Structure des importations de services en 1998

Services	Pourcentage par rapport au total des importations des services de chaque pays													
	D	E	F	IRL	IT	L	NL	A	P	FIN	S	UK	USA	JPN
Voyages	37.2	18.0	26.5	11.9	27.9	15.3	23.1	31.6	34.5	26.4	35.1	41.8	32.0	25.7
Transport	19.5	27.9	30.3	11.1	21.6	9.1	31.5	10.4	27.1	26.6	20.2	28.5	27.8	25.4
Services financiers	1.2	3.6	2.4	3.6	5.0	34.7	1.3	2.4	2.1	0.5	1.3	0.4	2.1	1.9
Autres services aux entreprises	24.0	27.4	23.8	30.6	27.8	22.7	27.6	12.5	16.5	25.2	27.7	11.8	13.2	25.1
Services de communication	2.3	2.0	1.3	2.4	2.2	0.6	1.8	1.6	2.9	2.6	3.3	3.0	4.8	1.4
Services de construction	4.8	1.1	4.0	2.6	2.3	1.5	2.4	1.5	1.6	0.1	2.1	0.2	0.4	4.9
Services d'assurance	1.4	3.7	2.0	1.1	1.7	7.0	1.4	3.1	1.3	1.3	0.8	1.2	3.8	2.1
Informatique et information	2.8	3.7	0.9	2.7	1.2	1.9	1.6	0.8	2.0	8.3	4.2	0.9	0.3	3.2
Redevances et droit de licence	3.9	6.7	4.0	31.0	2.5	1.2	6.2	2.7	4.1	5.3	4.4	7.7	6.0	8.0
Services personnels et culturels	1.9	4.6	2.7	2.7	2.0	5.8	1.0	0.8	3.5	2.0	0.4	0.9	1.2	1.1
Services gouvernementaux	1.1	1.4	1.9	0.3	0.8	0.3	2.1	0.4	4.6	1.6	0.5	3.2	8.4	1.0

Sources: Eurostat, calcul STATEC

Du côté des importations, l'on retrouve quasiment les mêmes tendances structurelles avec la prédominance des quatre principales catégories de services. A part la persistance de la situation contrastée au niveau des services financiers, force est de constater que les écarts

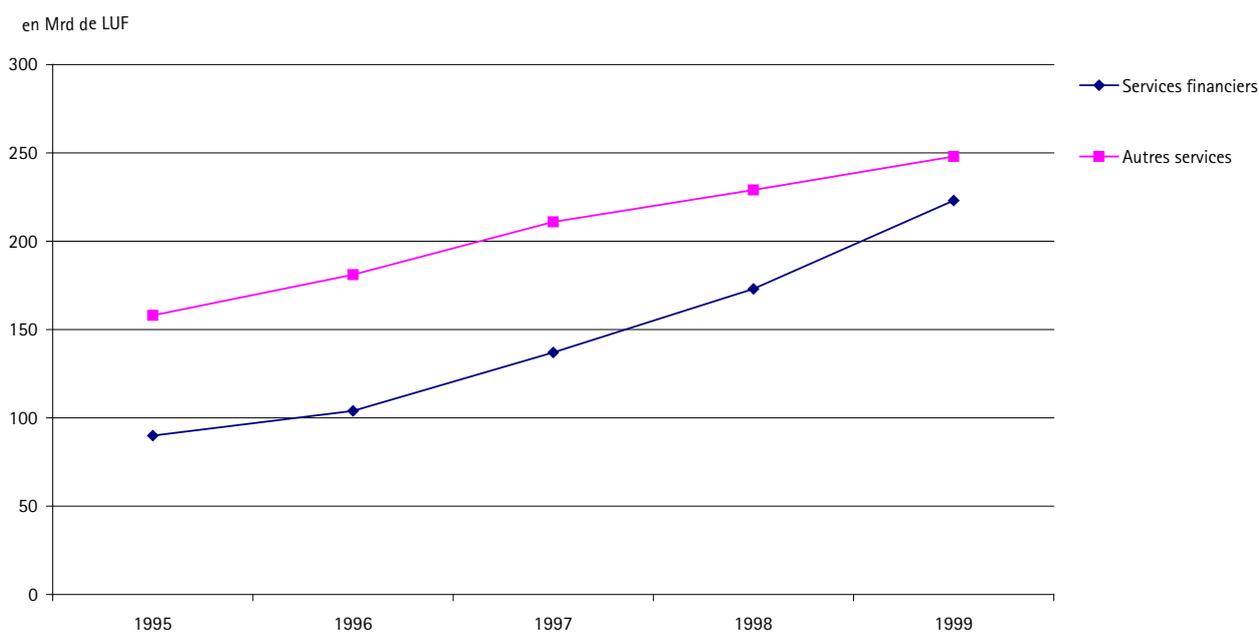
structurels entre pays sont nettement moins prononcés. Beaucoup de pays enregistrent des parts relatives proches de la structure moyenne et l'écart entre les parts extrêmes est également moins important au niveau de la structure des importations que du côté des exportations.

2.2 Évolution récente des exportations de services du Luxembourg

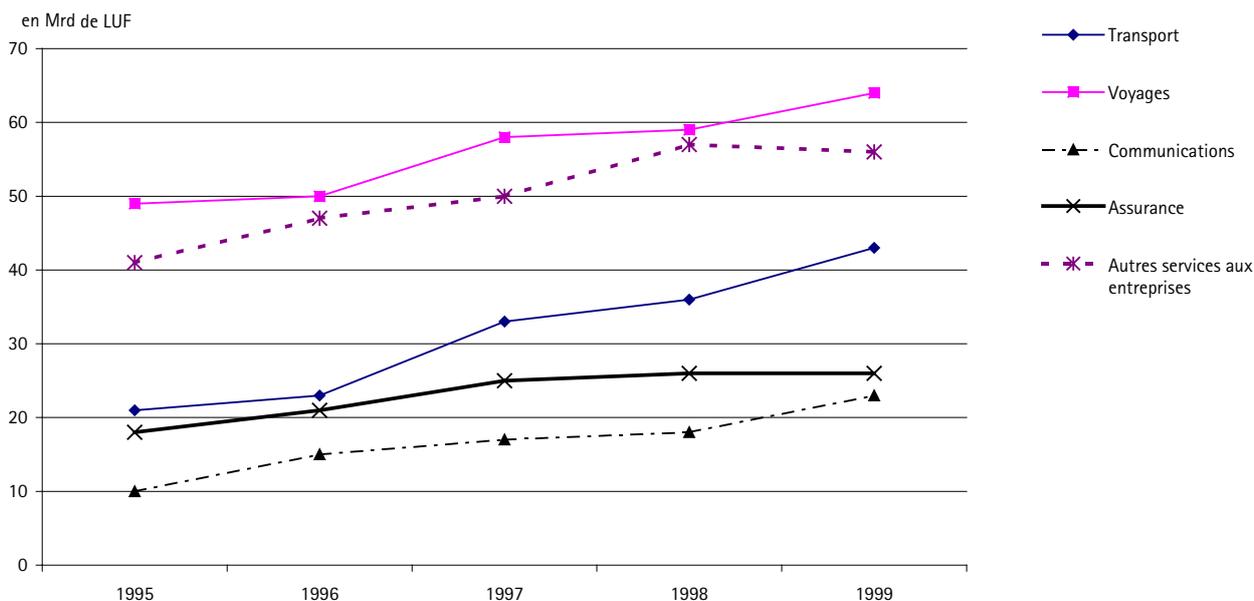
Les exportations de services ont progressé de quelque 17% en moyenne annuelle entre 1995 et 1999. Rappelons que les exportations totales de services dépassent de quelque 160 milliards, soit de 50% les exportations totales de marchandises du Luxembourg. Les seules exportations de services financiers représentent plus de 40% des exportations totales de services et ont d'ailleurs évolué très rapidement (+20% en moyenne annuelle) entre 1995 et 1999. L'ensemble des autres exportations de services a augmenté de 9%.

Le développement extraordinaire des activités de services financiers est bien sûr à mettre en relation avec l'expansion du domaine de gestion de patrimoine du secteur bancaire. Les flux bruts de services financiers ont essentiellement trait aux commissions de souscription et de gestion relatives aux transactions d'organismes de placement collectif (OPC). Rappelons que les actifs nets des OPC ont plus que triplé entre 1995 et 1999.

Graphique 2: Exportations de services



Graphique 3: Exportations de services (hors services financiers)



Les exportations de services hors services financiers s'élèvent en 1999 à près de 250 milliards de LUF, soit environ 80% des exportations de marchandises. Tout en faisant abstraction des activités de services financiers, le ratio (services/biens) est donc toujours plus élevé au Luxembourg que dans la plupart des autres pays industrialisés où il varie entre un dixième et un tiers.

Les recettes au titre des activités de voyages sont la catégorie la plus importante après les services financiers. Entre 1995 et 1999, la somme totale a quasiment doublé. Cette rubrique n'enregistre pas seulement les dépenses de tourisme au sens strict – à savoir les dépenses des non-résidents qui séjournent au moins une nuit au Luxembourg. On y inclut également les dépenses des excursionnistes, des frontaliers et d'autres non-résidents de passage réalisant des emplettes sur le territoire. Les achats de produits accisables (essence, tabac, boissons alcooliques) par des non-résidents représentent une part importante des recettes de la rubrique "voyages". Par ailleurs, les dépenses des salariés frontaliers sont également en progression constante, compte tenu de leur croissance annuelle considérable. Rappelons que le nombre des frontaliers est passé de 53 000 personnes au 1er janvier 1995 à 81 000 au 1er janvier 2000.

Les exportations de services aux entreprises s'élèvent en 1999 à quelque 56 milliards de LUF, contre 41 milliards en 1995, soit une progression de 36%. Les recettes relatives aux services de conseil, aux activités publicitaires et de recherches et aux services spécifiques entre entreprises affiliées dépassent pour chaque catégorie les 10 milliards de LUF. Une grande partie des recettes dans le domaine publicitaire est liée au secteur de radio-télévision. Les exportations dans le domaine de la recherche sont essentiellement assurées par les unités

de recherche de grandes entreprises multinationales qui se sont implantées au Luxembourg.

Les exportations de services de transport ont plus que doublé en cinq ans pour s'élever à plus de 43 milliards de LUF en 1999. Depuis trois ans le fret aérien assure plus de la moitié de ces recettes. La compagnie nationale spécialisée dans ce secteur (Cargolux) a réussi des percées intéressantes sur les marchés étrangers et a sensiblement étendu et diversifié son activité.

Vers la fin des années 90, les recettes relatives aux services d'assurance se sont stabilisées à un haut niveau. La mise en place d'une législation nationale en matière de réassurance en 1984 et l'assouplissement du régime

de libre prestation de services (LPS) par la transposition des directives communautaires en législation nationale (loi du 8 décembre 1994) ont sensiblement contribué au développement du secteur des assurances au Luxembourg.

Au cours des dernières années la Société Européenne de Satellites (SES) a pu confirmer ses bonnes performances et étendre ses activités dans le domaine des communications. Etant donné que l'essentiel de la production est offert sur le marché mondial, les exportations de services de communication s'en trouvent favorablement affectées. Entre 1995 et 1999 ces recettes ont plus que doublé. En 1999, les exportations totales de services de communications s'élèvent à plus de 23 milliards de LUF.

Les exportations de services audio-visuels se sont fortement développées au cours de la période sous revue, en passant de quelque 2 milliards de LUF en 1995 à environ 12 milliards en 1999. Cette expansion s'explique

tant par la restructuration du secteur audio-visuel que par les contributions positives des unités de production implantées au Luxembourg.

Les exportations de services des *administrations publiques* couvrent essentiellement des transactions (e.a.,

les paiements de loyer) avec les institutions internationales implantées au Luxembourg. Pendant la période sous revue ces recettes se sont élevées bon an mal an à quelque 8 milliards de LUF.

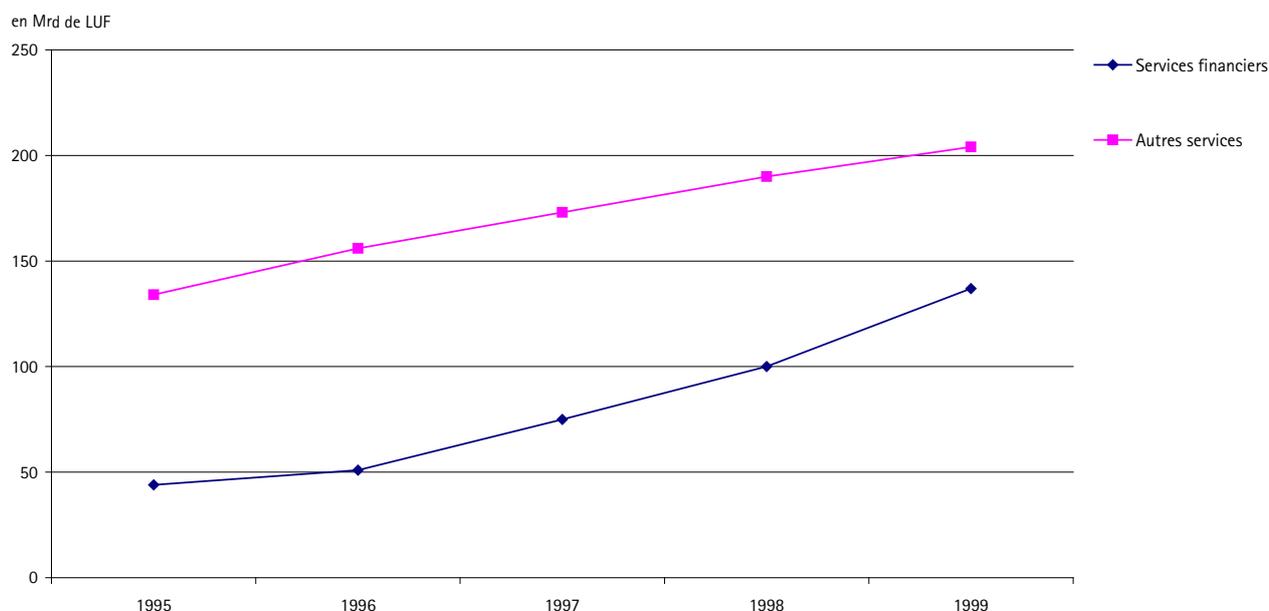
2.3 Évolution récente des importations de services du Luxembourg

Parallèlement aux exportations de services, les importations de services ont également connu une forte poussée et ont quasiment doublé en cinq ans, pour s'élever en 1999 à plus de 340 milliards de LUF. En dépit de leur croissance rapide les importations totales de services restent donc inférieures aux approvisionnements en marchandises.

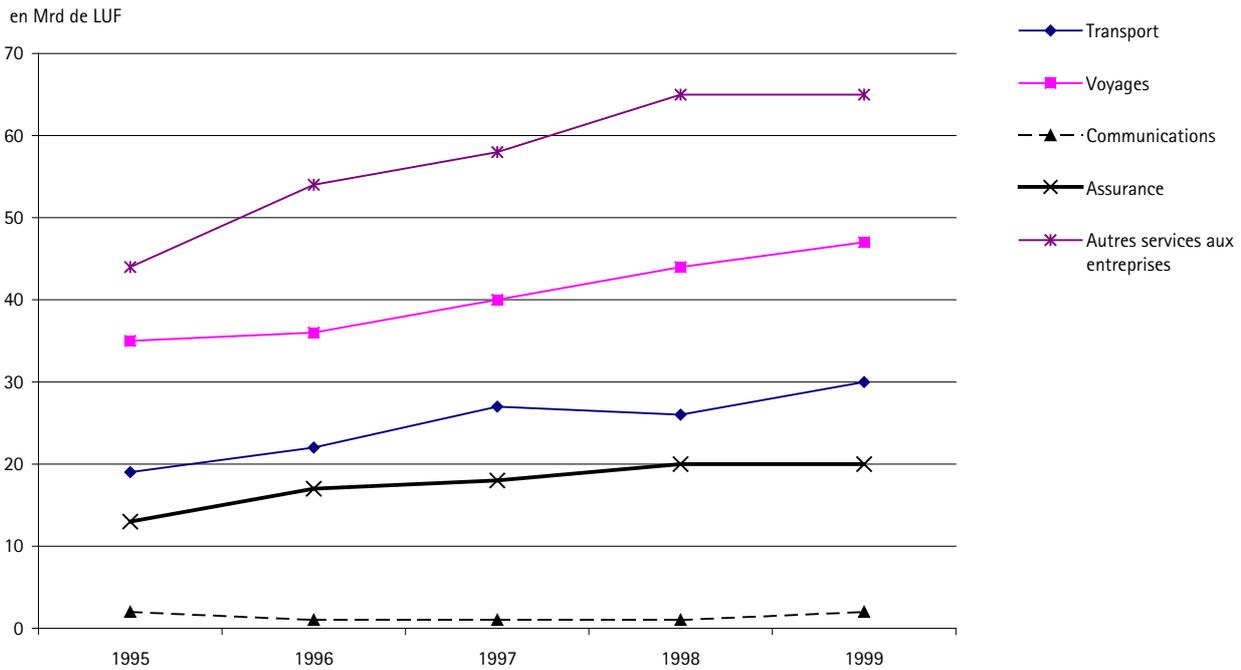
A l'instar des exportations, les importations de *services financiers* sont de loin la principale catégorie et représentent plus du tiers des dépenses totales. Ces importations ont plus que triplé au cours de la période

sous revue, pour passer de 44 milliards de LUF en 1995 à quelque 138 milliards en 1999. Cette poussée est également à mettre en relation avec le développement des activités de gestion de patrimoine international à partir du Luxembourg. Alors que la place financière luxembourgeoise est spécialisée dans un volet de ce domaine, elle doit en complément recourir à des services assurés par des opérateurs établis à l'étranger. La rémunération de ces services complémentaires constitue l'essentiel du montant total des importations de services financiers.

Graphique 4: Importations de services



Graphique 5: Importations de services (hors services financiers)



En seconde place l'on peut trouver les importations de *services aux entreprises* qui couvrent en 1999 près d'un cinquième des importations totales de services. Les importations de cette catégorie très hétérogène ont progressé de quelque 50% en cinq ans pour se chiffrer en 1999 à plus de 65 milliards de LUF. Les services échangés entre entreprises affiliées ont toujours représenté la plus grande part de ces dépenses (entre la moitié et les deux tiers du total des services aux entreprises). Vu le nombre très important de filiales d'entreprises étrangères dans l'économie luxembourgeoise cette caractéristique ne devrait guère surprendre. En outre, l'on enregistre également des dépenses considérables au titre de services légaux, de conseil et de management. Ces dépenses ont plus que triplé en cinq ans, pour s'élever à plus de 18 milliards de LUF en 1999.

Les dépenses de *tourisme* sont également en progression continue et se chiffrer à quelque 47 milliards de LUF en 1999, contre 35 milliards en 1995. Rappelons que les

dépenses de tourisme personnel comprennent les frais d'hôtel et de restaurants des résidents à l'étranger, ainsi que toute sorte d'autres dépenses de consommation effectuées lors d'un séjour à l'étranger, ainsi que lors d'un déplacement de plus courte durée dans la région limitrophe. Au cours des dernières années les déplacements des résidents dans les villes voisines ont connu une évolution notable.

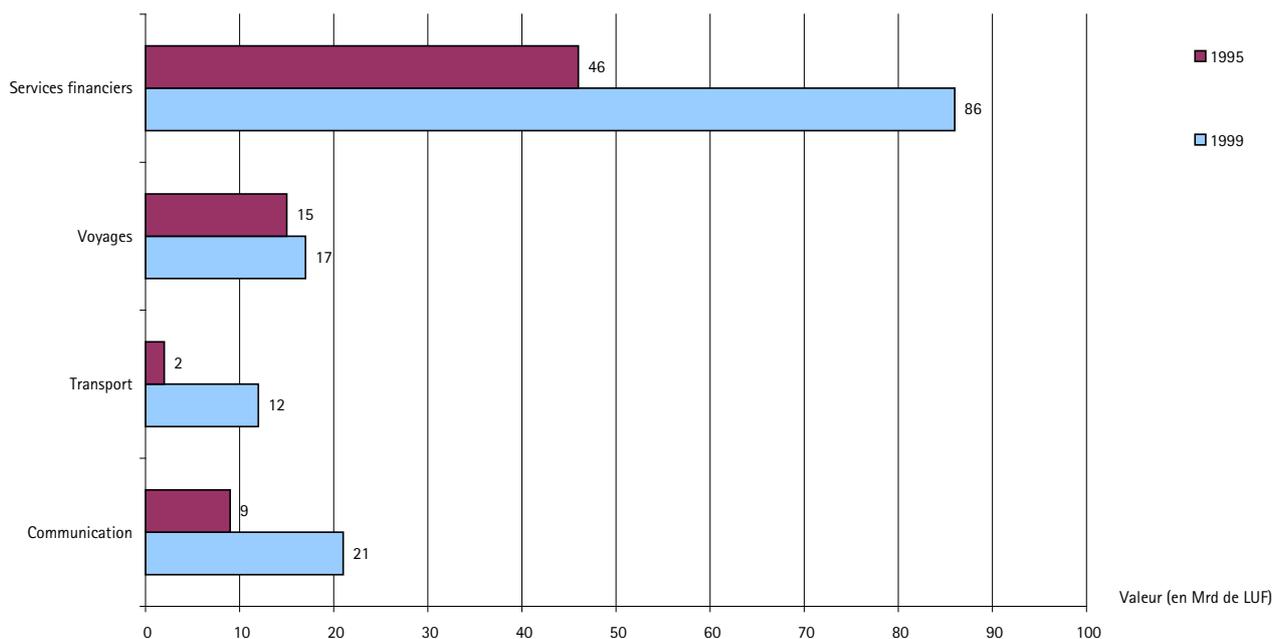
Les importations de services de *transport* se chiffrer en 1999 à 30 milliards de LUF, contre 20 milliards en 1995, soit une progression de 50%. Les dépenses de fret prédominent largement et concernent variablement les différents modes de transport. En dehors des services de transport assurés dans le cadre des échanges extérieurs de marchandises par des voies plus traditionnelles (e.a. route, air, rail, mer), le Luxembourg y enregistre également les dépenses plus spécifiques, notamment celles concernant le lancement des satellites de la société SES.

2.4 Évolution du solde des échanges extérieurs de services du Luxembourg

Le Luxembourg a traditionnellement dégagé un excédent au niveau des échanges extérieurs de services. Au cours des 20 dernières années, cet excédent a permis de compenser le déficit commercial croissant. Durant la

période plus récente, l'excédent s'est considérablement apprécié passant de 70 milliards de LUF en 1995 à quelque 130 milliards de LUF en 1999.

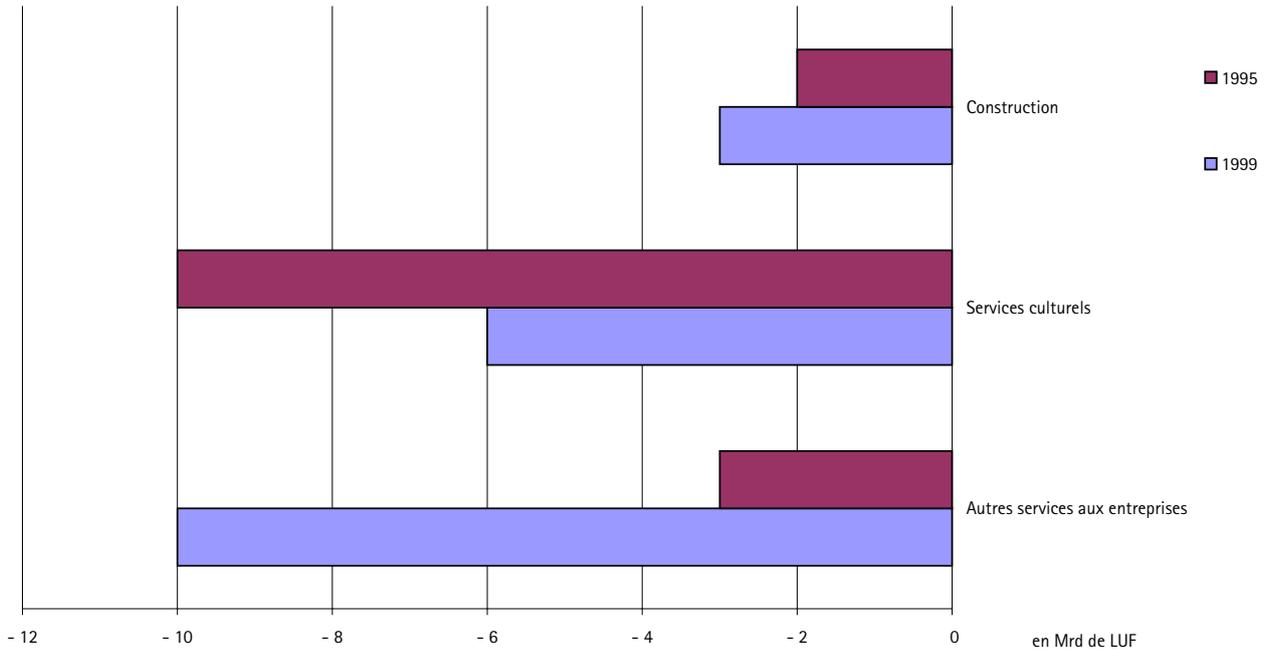
Graphique 6: Principales positions en excédent structurel



Les services financiers contribuent à raison des trois quarts à cette performance. Le développement très favorable de la gestion de fonds en est la raison principale. Toutefois en dehors de cette contribution fort positive du secteur financier, force est de noter que d'autres activités génèrent également un solde positif. Cinq autres types d'activités dégagent ainsi des excédents structurels: les services de communication, les

services de transports, les services d'assurance, les activités de tourisme et les services des administrations publiques. Au total, ces cinq activités ont dégagé en 1999 un excédent de plus de 60 milliards de LUF. Situés dans des domaines fort différents (e.a. transports, télécommunications et assurance), ces activités traduisent bien les efforts de diversification de l'économie.

Graphique 7: Principales positions en déficit structurel



Pour ce qui est des postes de la balance des services dégageant un déficit structurel, remarquons qu'au total leur solde négatif reste inférieur à 20 milliards de LUF et qu'aucune catégorie ne dégage un déficit dépassant les 10 milliards. L'absence de grandes entreprises participant à des grands projets de *construction* à l'étranger réduit les recettes à l'exportation de ce domaine. Par contre, le développement des infrastructures au Luxembourg nécessite régulièrement le recours à des entreprises d'envergure de l'étranger. Aussi est-il évident que le Luxembourg dégage à ce niveau un déficit structurel qui

est en grande partie inhérent à sa petite dimension et aux conditions spécifiques d'une économie de très petit espace.

Le déficit croissant des autres *services aux entreprises* s'explique e.a. par le recours accru des entreprises résidentes à différents types de services fournis, soit par des entreprises étrangères spécialisées et indépendantes, soit par les maisons-mères ou entreprises affiliées situées à l'étranger.

Références bibliographiques

- Bhagwati, J (1984): "Splintering and Disembodiment of Services and Developing Countries", *The World Economy* 7 (2) pp 133-44
- Broadman Harry (1994): "GATS: The Uruguay Round Accord on International Trade and Investment in Services "in *The World Economy*, May (pp. 281-292)
- Clark, C (1940): *The Conditions of Progress and Security*, Mac Millan, London
- Fisher, A (1939): "Production, Primary, Secondary, Tertiary", *Economic Record* 15 (June): 24-38
- FMI (1993): *Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition, Washington
- Gradrey Jean (1992): *L'économie des services*, Éditions la Découverte, Paris
- Hill, T (1977): "On Goods and Services", *The Review of Income and Wealth* 23 (4): 315-338
- Hufbauer G and Warren T (1999): "The globalization of services What has happened? What are the implications? » (miméo)
- Karsenty G (1999): "Just How Big are the States?" An Assessment of Trade in Services by Mode of Supply (miméo)
- Krancke Jan (1999): "Liberalisierung des internationalen Dienstleistungshandels: Analyse des GATS und Perspektiven für die zukünftige Handelsliberalisierung", Kieler Arbeitspapier Nr 954, Institut für Weltwirtschaft Kiel
- Langhammer, R.J. (1999): "The WTO and the Millenium Round: Between Standstill and Leapfrog" in *Kiel Discussion Papers* 352, Kiel
- Sampson,G.P. and R.H.Snape (1985): « Identifying the Issues in Trade in Services » in *The World Economy* 8 (2): 171-182
- Vastine, R (1999): *Services 2000: Innovative Approaches to Services Trade Liberalization*
<http://www.usci.org/services2000.htm>

B. Balance courante du Luxembourg¹

1. Évolution récente

Afin de mettre en conformité les procédures d'établissement de la balance courante avec les normes internationales (notamment du FMI et d'Eurostat), le STATEC introduit trois changements:

- a) *À partir de 1999, intégration – moyennant quelques adaptations méthodologiques indispensables – des chiffres de la statistique du commerce extérieur pour évaluer les transactions sur marchandises;*
- b) *prise en considération des bénéfices réinvestis (1995-1999);*
- c) *substitution des données des dividendes distribués/reçus issues de l'enquête sur les investissements directs étrangers aux données déterminées à partir des encours recensés dans la position extérieure nette (1995-1999).*

Deux encadrés décrivent succinctement la teneur des deux premières de ces modifications. La substitution des sources statistiques au niveau des échanges de marchandises et des flux de dividendes est plutôt d'ordre technique et statistique et n'affecte que marginalement les résultats. Par contre, l'intégration des bénéfices réinvestis nets a, au-delà de cet aspect technique, une conséquence pour l'analyse économique, étant donné qu'elle réduit le solde de la balance courante.

Rappelons que, dans le cadre de la balance des paiements les bénéfices réinvestis concernent exclusivement les entreprises résidentes détenues à raison de plus de 10% par des investisseurs non-résidents, ainsi que les entreprises non-résidentes détenues à raison de plus de 10% par des investisseurs résidents. Pour ces entreprises, on a par le passé recensé et enregistré uniquement les dividendes effectivement distribués. Or, ces entreprises ne distribuent pas forcément l'intégralité des bénéfices, mais elles peuvent en retenir une partie en réserve, notamment en vue d'un éventuel investissement dans le pays de localisation. Nonobstant cette absence de distribution effective, il est un fait que l'investisseur direct demeure le propriétaire de cette réserve. Pour traduire ce principe de propriété au niveau de la balance des paiements, il est recommandé d'imputer les bénéfices non-distribués (revenant aux investisseurs directs) aux revenus des investissements. Un montant identique est enregistré

comme mouvement des capitaux – en sens inverse – traduisant ainsi la disponibilité des capitaux dans l'économie d'implantation.

Ces écritures en sens inverse se compensent – mais comme ils sont enregistrés dans des balances partielles différentes, les soldes respectifs s'en trouvent affectés. Compte tenu de la présence dans l'économie luxembourgeoise, de nombreuses entreprises détenues par les investisseurs directs étrangers, l'impact net au niveau de la balance courante est structurellement négatif, variant au cours des cinq dernières années entre 2 et 22 milliards de LUF par an.

Traditionnellement la balance courante du Luxembourg dégage un important excédent. Ceci revient à dire que pour la somme des transactions avec l'étranger (sur biens, services, revenus du travail et du capital, ainsi que les transferts courants), les recettes dépassent les dépenses. Si l'ensemble de ces transactions se solde ainsi par un surplus, ceci ne veut pas dire que pour chaque catégorie d'échange le solde soit excédentaire. Ainsi, depuis plus de deux décennies, l'on enregistre des évolutions fort divergentes des différentes balances partielles. De surcroît les balances partielles dégageant un *déficit structurel* (échanges de biens, rémunération des salariés et transferts courants) ont vu leur solde négatif s'aggraver, alors que les balances partielles en *excédent structurel* ont vu leur solde positif se stabiliser à un niveau élevé (revenu des investissements) ou l'ont renforcé (échanges de services).

Entre 1995 et 1998 l'excédent courant (hors bénéfices réinvestis) a fluctué entre 72 et 93 milliards de LUF, pour se rétrécir en 1999 à 55 milliards de LUF. En dépit de cette réduction substantielle, le niveau de l'excédent reste important en termes relatifs et en comparaison à d'autres pays dégageant un excédent courant. Ainsi, pour 1999 le solde s'élève à près de 8% du PIB, contre 2% pour la zone Euro, 3% pour le Japon et la France et quelque 5 à 6% pour la Belgique, les Pays-Bas ou la Finlande qui enregistrent les résultats proportionnellement les plus élevés derrière le Luxembourg. Après intégration des bénéfices réinvestis, l'excédent courant se réduit à 42 milliards de LUF, soit toujours près de 6% du PIB.

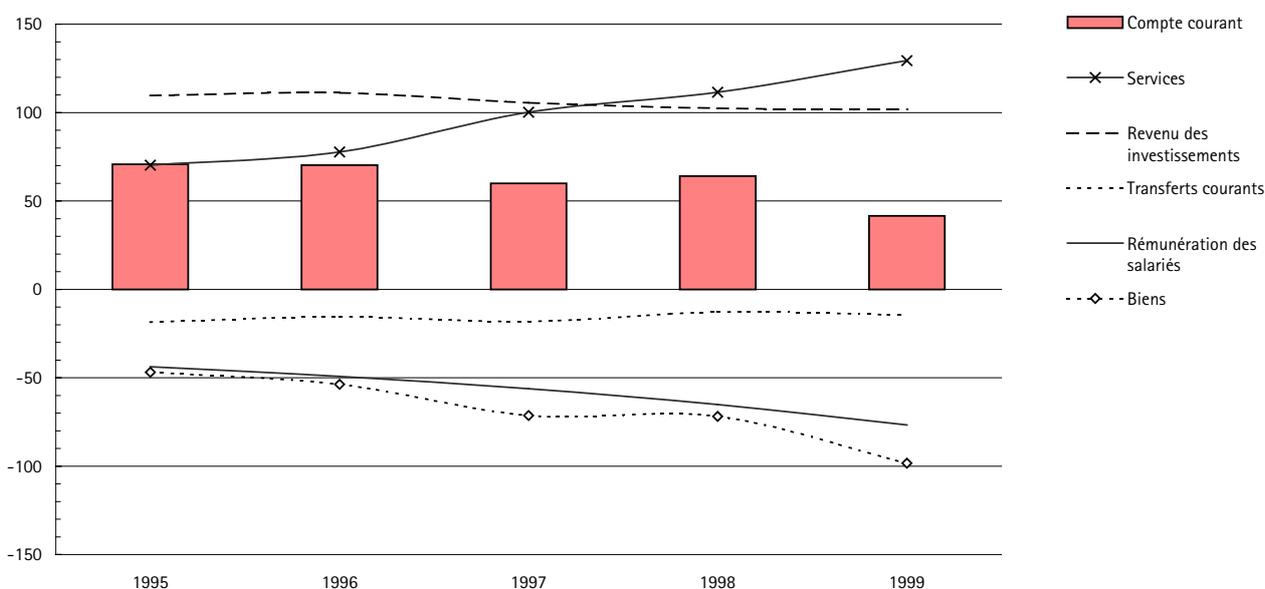
¹ Partie réalisée par Pierre Mellina, Guy Schuller, Guy Schuster et Nico Weyer.

La balance courante du Luxembourg

LIBELLÉ	1995	1996	1997	1998		1999 (1)			
	Net	Net	Net	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net
	Unité: en milliards de LUF								
Opérations courantes	70.7	70.3	59.9	2 350.4	2 286.4	64.0	2 464.4	2 422.8	41.6
<i>Opérations courantes hors bénéfices réinvestis</i>	<i>92.7</i>	<i>72.1</i>	<i>81.9</i>	<i>2 334.8</i>	<i>2 258.7</i>	<i>76.1</i>	<i>2 448.1</i>	<i>2 393.5</i>	<i>54.6</i>
Biens et services	23.5	24.0	28.8	729.3	689.6	39.6	780.9	749.8	31.1
BIENS	- 46.8	- 53.7	- 71.4	326.7	398.6	- 71.9	309.4	407.7	- 98.3
SERVICES	70.3	77.7	100.2	402.5	291.0	111.5	471.5	342.1	129.4
Transports	2.1	0.9	5.5	36.0	27.0	9.0	43.4	31.1	12.3
Voyages	14.9	14.1	18.6	59.3	44.4	14.9	64.3	47.4	16.9
Services de communication	8.6	13.9	16.6	18.9	1.6	17.3	23.4	2.8	20.6
Bâtiment et travaux publics	- 2.2	- 3.9	- 2.6	1.1	4.3	- 3.2	1.4	4.4	- 3.1
Services d'assurance	4.1	3.6	6.9	26.8	20.3	6.5	26.9	20.7	6.2
Services financiers	46.2	52.6	61.9	173.5	100.7	72.8	223.6	137.8	85.8
Informatique et information	1.5	1.7	1.1	5.1	5.6	- 0.5	6.0	7.0	- 1.0
Redevances et droits de licence	- 0.3	- 0.1	- 0.8	3.6	3.6	0.0	4.5	4.1	0.4
Autres services aux entreprises	- 2.9	- 6.8	- 8.7	57.4	66.0	- 8.6	56.1	65.8	- 9.7
Services personnels, culturels	- 9.8	- 7.2	- 6.3	12.1	16.7	- 4.6	12.9	19.3	- 6.4
Administrations publiques, nca	8.1	8.8	7.9	8.8	0.7	8.0	9.1	1.9	7.2
REVENUS	65.9	61.8	49.3	1 544.3	1 507.2	37.2	1 606.2	1 581.2	25.0
Rémunération des salariés	- 43.8	- 49.2	- 56.2	23.8	89.0	- 65.2	24.5	101.2	- 76.7
Revenu des investissements	109.7	111.1	105.5	1 520.6	1 418.2	102.4	1 581.7	1 480.0	101.7
<i>Bénéfices réinvestis</i>	<i>- 22.0</i>	<i>- 1.8</i>	<i>- 21.9</i>	<i>15.6</i>	<i>27.7</i>	<i>- 12.1</i>	<i>16.2</i>	<i>29.3</i>	<i>- 13.1</i>
<i>Autres revenus des investissements</i>	<i>131.6</i>	<i>112.9</i>	<i>127.5</i>	<i>1 505.0</i>	<i>1 390.5</i>	<i>114.5</i>	<i>1 565.5</i>	<i>1 450.7</i>	<i>114.8</i>
TRANSFERTS COURANTS	- 18.6	- 15.5	- 18.2	76.8	89.6	- 12.8	77.2	91.8	- 14.5
Administrations publiques	- 3.1	2.4	- 0.6	26.8	28.6	- 1.8	28.2	30.7	- 2.5
Autres secteurs	- 15.5	- 17.9	- 17.6	50.0	61.0	- 11.0	49.1	61.1	- 12.0

(1) chiffres provisoires

Graphique 1: Évolution des soldes partiels de la balance courante



Dans sa nouvelle version (c.-à-d. y compris bénéfices réinvestis), le solde positif de la balance courante du Luxembourg s'est considérablement amenuisé en 1999 passant de 64 milliards de LUF en 1998 à quelque 42

milliards. La détérioration de l'excédent courant s'explique en premier lieu par le déficit record des échanges de marchandises qui se chiffre à 98 milliards de LUF, contre 72 milliards en 1998. L'évolution des autres

soldes partiels de la balance courante a été moins prononcée et l'appréciation des rubriques en excédent

structurel a plus que compensé la détérioration des autres postes en déficit structurel.

Intégration des données émanant de la statistique du commerce extérieur dans la balance des paiements

Sur recommandation des organisations européennes un changement de procédure est intervenu dans la compilation du poste «biens» de la balance des paiements. En effet, dorénavant ce sont les chiffres de la statistique du commerce extérieur qui servent de pierre angulaire pour évaluer les transactions sur biens. Toutefois, en raison d'un certain nombre de différences méthodologiques entre les deux statistiques, il n'y a pas transcription pure et simple des résultats. Bien au contraire, avant d'être intégrées dans la balance courante les données de la statistique du commerce extérieur sont retraitées et complétées en vue de rejoindre les normes préconisées par le FMI. C'est précisément cette mise en conformité avec les recommandations d'enregistrement qui explique l'écart entre les deux séries.

Résultats concernant l'année 1999

	Exportations	Importations	Solde
Statistiques du commerce extérieur	289,1	405,0	-115,9
Balance des paiements	309,4	407,7	- 98,3

(chiffres exprimés en milliards de LUF)

Les principales différences méthodologiques qui sont à l'origine des écarts relevés ci-avant sont les suivantes.

- Alors que la balance des paiements se base sur le concept du changement de propriété (que les marchandises fassent ou ne fassent pas l'objet d'un passage des frontières nationales), la statistique du commerce extérieur pour sa part, prend en considération le mouvement physique des biens qui entrent ou quittent le territoire national.
- La balance des paiements évalue les importations de marchandises sur une base *fob* frontière pays exportateur, alors que la statistique du commerce extérieur adopte le concept *caf* (coût, assurance, fret).
- En complément à la statistique du commerce extérieur, la balance des paiements prend en considération les achats de gasoil routier sur le territoire national par des transporteurs professionnels non-résidents.

La partie 3.3. («Précisions concernant certaines rubriques») de ce bulletin fournit quelques détails supplémentaires au sujet de la problématique décrite ci-avant.

La comparaison de l'ancienne série (base: chiffres IBLC) avec la nouvelle série (base: statistiques du commerce extérieur) se présente comme suit (année 1999):

	Exportations	Importations	Solde
Nouvelle série	309,4	407,7	- 98,3
Ancienne série	334,1	439,9	- 105,8

(chiffres exprimés en milliards de LUF)

L'écart entre l'ancienne série se basant sur les chiffres IBLC et la nouvelle série dérivée des chiffres de la statistique du commerce extérieur s'explique e.a. par le fait que dorénavant les transactions sont enregistrées sur une base *fob* frontière pays exportateur, alors que précédemment l'évaluation s'effectuait en fonction des modalités contractuelles des partenaires commerciaux. Par ailleurs, dans un contexte de globalisation et de mondialisation, les facturations et par analogie les flux de paiements qui s'en dégagent au sein de groupes multinationaux, ne rejoignent pas toujours le cadre conceptuel et méthodologique énoncé par le FMI, ce qui a sans doute contribué à une surévaluation des flux bruts déterminés au départ du recensement des paiements extérieurs.

1.1 Déficit commercial record en 1999

Après la stabilisation du *déficit commercial* à plus de 70 milliards de LUF en 1997 et 1998, le solde négatif s'est aggravé de plus de 26 milliards de LUF en 1999. Les importants efforts d'investissement dans le secteur du transport aérien expliquent plus des trois quarts de cette dégradation. En outre, les autres acquisitions nettes de biens d'équipement et de biens de consommation ont continué à progresser à un rythme soutenu sous le triple effet de l'amélioration du pouvoir d'achat, de l'évolution démographique, ainsi que de la croissance du nombre des frontaliers.

La forte croissance économique des dernières années a engendré, entre autres, un relèvement des salaires. En dépit de la forte propension à l'épargne des ménages résidents, l'on enregistre une progression certaine de la consommation courante, dont une grande partie des biens doit être importée. La demande pour des biens de consommation a également augmenté sous l'effet de facteurs démographiques. La population résidente est passée de 423 700 personnes au 1er janvier 1998 à 435 700 personnes au 1er janvier 2000, soit une progression de 1.3% par année. Par ailleurs, le nombre des frontaliers est passé de 66 700 au 1er janvier 1998 à plus de 81 000

au 1er janvier 2000. Même si les frontaliers retournent tous les jours dans leur pays de résidence et y dépensent une très large partie de leur salaire, ils réalisent toutefois certains achats de biens et de services dans le pays d'emploi. Constituant une consommation des non résidents sur le territoire national, ces recettes (du Luxembourg) sont enregistrées au même titre que celles provenant des excursionnistes et des touristes dans la rubrique « voyages » (c'est-à-dire dans la balance des services). Dans la mesure où la consommation porte sur des biens importés, l'on assiste ainsi à une évolution divergente des deux balances partielles: importations au niveau de la balance commerciale et exportations au niveau de la balance des services.

La faible évolution des exportations (+1.1% en valeur) en 1999 s'explique surtout par des expéditions exceptionnelles en 1998. En faisant abstraction des groupes de produits spécifiquement affectés en 1998 (exportations exceptionnelles d'aéronefs et d'autres articles manufacturés), le taux de croissance est de 5% en valeur. Rappelons dans ce contexte que la production industrielle a progressé de plus de 3% en volume en 1999.

1.2 Deux facteurs structurels déterminants

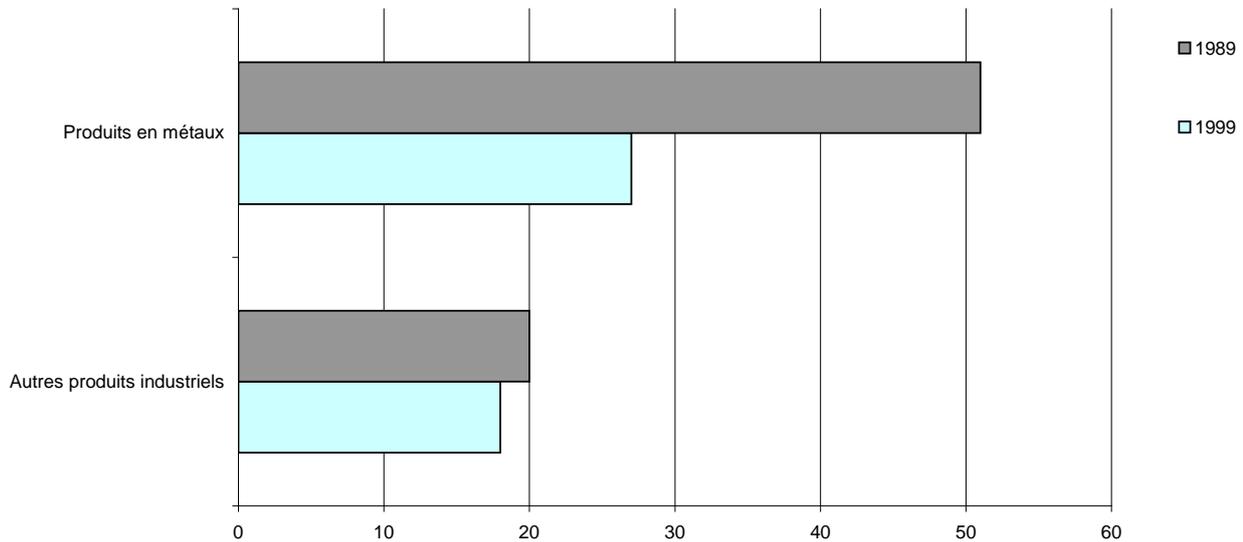
Compte tenu de la nette dégradation du solde commercial, il peut être utile de rappeler certains facteurs déterminants de cette évolution sur une plus longue période. Endéans dix ans (entre 1989 et 1999) le déficit commercial est passé de quelque 30 milliards de LUF à près de 100 milliards. Au niveau des soldes par grandes catégories de produits, l'on note deux évolutions opposées fort accentuées qui expliquent d'ailleurs l'essentiel de la dégradation générale: *la nette réduction de la contribution positive des échanges de métaux et la spectaculaire aggravation du déficit du matériel de transport.*

Évolution structurelle de la balance commerciale

L'excédent de l'ensemble des *produits métalliques* s'est rétréci de moitié, passant de plus de 50 milliards de LUF en 1989 à 27 milliards en 1999. La restructuration

sidérurgique, ainsi que la mauvaise conjoncture de ce secteur sont à l'origine de cette tendance négative. Par ailleurs, la modernisation de l'appareil productif a entraîné un changement au niveau de la consommation intermédiaire (substitution des ferrailles et demi-produits aux minerais de fer) et partant une mutation de la structure par produit des importations: l'annulation des approvisionnements en minerai est plus que compensée par des importations de ferrailles et de demi-produits en métaux ferreux. Cette double restructuration explique en grande partie la forte poussée des importations de fer, passant de 32 milliards de LUF en 1989 à près de 45 milliards en 1999. Au cours de la même période la sidérurgie a connu une phase conjoncturelle relativement morose avec une baisse de la demande et une chute des prix. En valeur absolue, les exportations de produits en acier ont baissé de quelque 17% entre 1989 et 1999, soit un recul de 14 milliards de LUF.

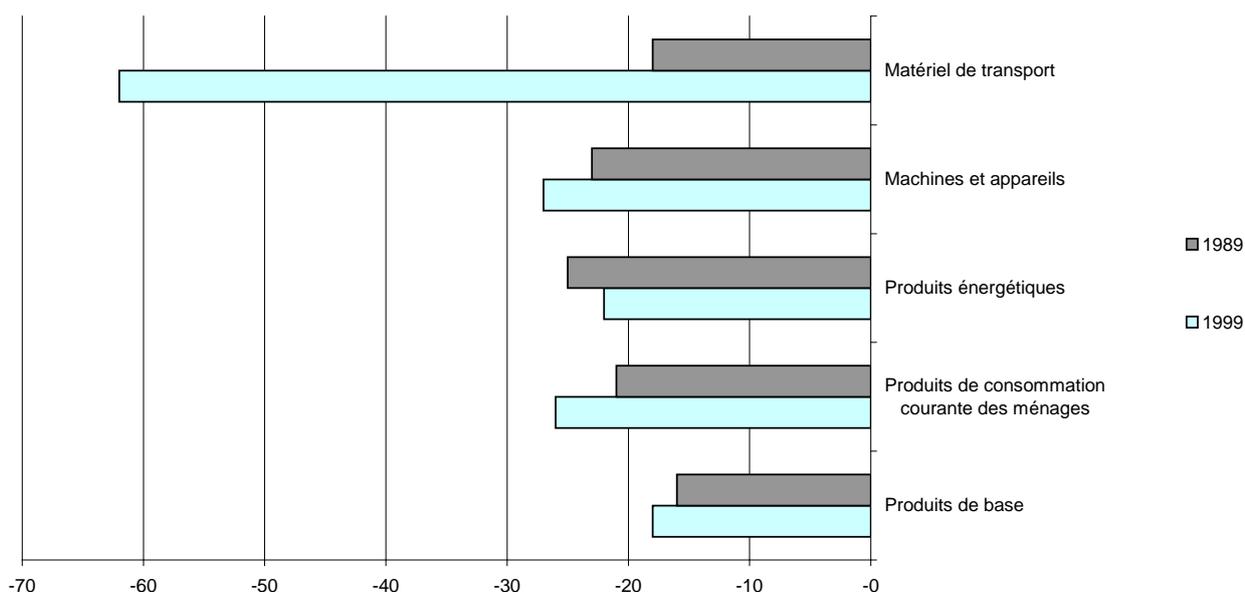
Graphique 2: Principaux postes en excédent structurel



La poussée des importations de *matériel de transport* s'explique par deux phénomènes distincts: l'agrandissement continu du parc automobile ainsi que l'extension et la rénovation de la flotte aérienne. Sous l'effet conjugué de ces deux évolutions le déficit de la balance de matériel de transport s'est creusé de plus de 40 milliards de LUF (passant de quelque 18 milliards en 1989 à 62 milliards en 1999). Au cours des dix dernières années le parc automobile s'est élargi de plus de 30% (passant de quelque 200 000 voitures en 1989 à plus de 300 000 unités en 1999). Cette extraordinaire extension

et les efforts permanents de remplacement du parc automobile ont entraîné un doublement des importations passant de 22 milliards de LUF en 1988/89 à 43 milliards en 1999. A ce phénomène plus récurrent et structurel s'ajoute le besoin d'investissement plus sporadique et espacé dans le secteur de l'aviation. Au cours de l'année passée ces efforts ont été particulièrement importants. Alors que les acquisitions d'aéronefs s'étaient chiffrées en 1998 à quelque 10 milliards de LUF, elles sont passées à plus de 30 milliards en 1999.

Graphique 3: Principaux postes en déficit structurel



Notons encore que les importants et permanents efforts d'investissement et de modernisation ne se sont pas traduits par une aggravation de la balance des autres biens d'équipement, en dépit d'une forte poussée (+157%) des importations de biens d'équipements (autres que matériel de transport). Ceci s'explique par le fait que l'industrie et le commerce du Luxembourg se sont également orientés vers ces domaines porteurs et qu'ils réalisent de bonnes performances à l'exportation. Au cours de la période sous revue les livraisons à l'étranger de machines et appareils sont passées de 23 milliards de LUF en 1989 à 71 milliards en 1999. Globalement le déficit des biens d'équipement autres que matériel de transport s'est stabilisé à quelque 18 milliards de LUF.

Ces quelques caractéristiques structurelles soulignent à quel point la balance commerciale n'est plus le seul reflet de l'évolution et de la performance de la fabrication de produits tangibles (agriculture et industrie). Tant la consommation courante et durable des ménages que la consommation intermédiaire et d'équipement des activités de services affectent de manière croissante l'évolution de la balance commerciale. Dans la perspective d'une orientation prononcée vers une société des services et d'une amélioration continue du niveau de vie, le déficit commercial endémique risque de s'accroître. Par contre, dans la mesure où les activités de services s'avèrent compétitives sur les marchés étrangers, la balance des services devrait continuer à dégager un excédent compensant (avec le solde des revenus d'investissement) le déficit commercial.

1.3 Excédent croissant de la balance des services

Comme le premier article de ce bulletin fournit une étude sur les échanges internationaux de services, nous nous bornons ici à une analyse de l'évolution de quelques rubriques et de l'impact des résultats nets sur le solde courant.

Au total les échanges extérieurs de services ont dégagé en 1999 un excédent de 129 milliards de LUF, contre 112 milliards en 1998. Par ailleurs, les exportations de services s'élèvent à plus de 470 milliards de LUF (contre 309 milliards pour les exportations de marchandises), soit une progression de quelque 17% par rapport à l'année précédente.

Les échanges de services financiers, dont l'excédent s'élève à environ 86 milliards de LUF (contre 73 milliards

en 1998) assurent à eux seuls les deux tiers de l'excédent des échanges de services en 1999. Par ailleurs, les

exportations de services financiers ont largement contribué à la forte croissance des exportations de services en général. Cette évolution très favorable s'explique en premier lieu par le développement extraordinaire de l'activité de gestion des organismes de placement collectif (OPC). Rappelons que le patrimoine global net des OPC s'est chiffré au 31 décembre 1999 à 29 630 milliards de LUF, soit une progression de plus de 50% par rapport à l'année précédente.

Deux autres domaines d'activité génèrent un excédent structurel important: le transport aérien (notamment le fret) et les services de communication. Mentionnons dans ce dernier secteur porteur, la société d'exploitation de

satellites (SES), qui réalise plus de 80% de son chiffre d'affaires à l'étranger et qui a clôturé l'année 1999 avec

un chiffre d'affaires de plus de 25 milliards de LUF.

1.4 Réduction de l'excédent structurel des revenus

Grâce au développement dynamique de la place financière, le Luxembourg a traditionnellement dégagé un excédent structurel de la balance des revenus. Toutefois au cours des cinq dernières années, cet excédent s'est amenuisé de quelque 40 milliards de LUF, pour ne s'élever plus qu'à 25 milliards de LUF en 1999. Trois phénomènes sont à l'origine de cette évolution. Le premier a trait au revenu du travail et les deux autres concernent les revenus du capital.

Au cours de la période sous revue, le nombre des frontaliers est passé de 53 000 au 1er janvier 1995 à 81 000 au début de cette année. Aussi leur rémunération annuelle totale a-t-elle augmenté de 35 milliards de LUF pour s'élever en 1999 à plus de 100 milliards de LUF. Comme le nombre des fonctionnaires internationaux résidant au Luxembourg est resté relativement stable, le solde négatif se rapportant à la rémunération des salariés est passé de 44 milliards de LUF en 1995 à 77 milliards en 1999.

L'essentiel de l'excédent des revenus des investissements provient de la contribution positive de la place financière internationale. Toutefois la réorientation vers le « private banking » affecte la structure de la balance des paiements. Alors que les retombées de l'activité d'intermédiation du secteur bancaire (flux d'intérêts) se répartissent au niveau de la balance des revenus des

investissements, les activités de gestion de fortune sont principalement enregistrées comme des services financiers (e. a. commissions) dans la balance des services. En dépit du dynamisme continu de la place financière, cette restructuration amène donc une certaine stagnation des flux de revenus et une extension rapide de l'excédent des services financiers. Au cours des cinq dernières années l'excédent des revenus du capital – autres que de l'investissement direct – s'est stabilisé à un niveau élevé, oscillant entre 164 et 174 milliards de LUF.

Par contre, le déficit dégagé au niveau des revenus des investissements directs est passé de 54 milliards de LUF en 1995 à près de 70 milliards en 1999. Les revenus bruts échoyant à l'étranger (y compris donc les bénéfices réinvestis¹⁾) ont progressé de 50% pour passer de 63 milliards de LUF en 1995 à 92 milliards en 1999. Cette évolution traduit la bonne performance et, partant, la rentabilité des investissements étrangers dans l'économie luxembourgeoise. Le secteur bancaire y contribue substantiellement, compte tenu de son expansion continue et du fait que plus de 90% des encours d'investissements dans ce secteur sont d'origine étrangère. Parallèlement, l'on enregistre une nette appréciation des revenus des investissements directs à l'étranger. Au cours des dernières années ces investissements – effectués par les entreprises résidentes – ont fortement progressé et ont, de surcroît, généré des résultats très positifs.

Enregistrement des bénéfices réinvestis

Dans l'introduction à cette partie sur la balance courante nous avons déjà présenté les raisons et conséquences de la prise en considération des bénéfices réinvestis pour l'analyse économique. Cet encadré vise à expliquer – à l'aide d'un exemple – la technique d'enregistrement de ces bénéfices réinvestis.

Prenons le cas d'une filiale, établie au Luxembourg et détenue à raison de 100% par une multinationale américaine. Au cours d'une année elle réalise un excédent de 100 millions de LUF; au cours de la même année elle distribue 25 millions de LUF sous forme de dividendes à la maison mère. En excluant toute autre transaction, la différence entre ces deux montants, soit 75 millions de LUF, est mise en réserve ou reportée. Dans le cadre de la balance des paiements ce montant donne lieu à l'enregistrement d'un bénéfice réinvesti, du fait que ce revenu appartient à l'investisseur direct étranger. Il s'en suit un double enregistrement. Dans la balance courante on reprend une dépense fictive (au même titre que le paiement effectif de dividendes) et en contrepartie l'on enregistre une entrée de capitaux dans le compte financier (sous forme d'un accroissement d'un investissement direct de l'étranger).

Spécification	Balance des paiements			
	du Luxembourg		des États-Unis	
	Crédit	Débit	Crédit	Débit
Balance courante				
Revenus		100	100	
Dividendes		25	25	
Bénéfices réinvestis		75	75	
Compte financier				
Investissements directs de l'étranger	75			0
Investissements directs à l'étranger	0			75

Conformément au critère essentiel de la balance des paiements visant à retracer les changements de propriété dans les différents domaines, on enregistre donc le fait qu'une société américaine a augmenté son patrimoine par une mise en réserve de capitaux au niveau de sa filiale au Luxembourg. En contrepartie, il est pris acte du fait qu'une partie des excédents réalisés au Luxembourg – et qui ne sont pas distribués à l'étranger – n'ont pas renforcé l'épargne nationale (sortie fictive de revenus sous forme de bénéfices réinvestis) mais ont donné lieu à un accroissement de capitaux étrangers (entrée de capitaux sous forme d'un investissement direct de l'étranger).

¹ Pour des précisions méthodologiques concernant la notion de bénéfices réinvestis, cf encadré ci-contre.

1.5 Stabilisation du déficit des transferts courants

Les transferts courants nets à l'étranger s'élèvent en 1999 à près de 15 milliards de LUF. L'essentiel des flux bruts (en recette et en dépense) a trait aux opérations d'assurance et de réassurance, dont le solde n'est qu'en léger déséquilibre.

Par ailleurs, les transferts concernant les frontaliers (en recette, les cotisations sociales et impôts et en dépense,

les prestations sociales) se soldent actuellement par un excédent de quelque 10 milliards de LUF. Les autres transferts des administrations (notamment les contributions au budget de l'UE et aux autres organisations internationales) et des autres secteurs accusent un déficit de plus de 20 milliards de LUF.

2. Cadre méthodologique

2.1 Définition de la balance des paiements

La balance des paiements est un état statistique où sont systématiquement résumées, pour une période donnée, les transactions économiques que les agents économiques d'un pays ont réalisées avec le reste du monde.

Une **transaction économique** se définit comme un *flux économique* faisant intervenir le *transfert de propriété* de biens ou d'actifs financiers, la prestation de services ou la fourniture de travail et de capital.

Tous les **agents économiques** sont définis en fonction du territoire géographique où ils ont leur *pôle d'intérêt économique*, c'est-à-dire à partir duquel ils exercent leurs activités économiques. Ils sont considérés comme *résidents* de ce territoire. Ainsi la filiale d'une société américaine ou une succursale d'une banque allemande établies au Luxembourg sont considérées comme résidents luxembourgeois.

Les transactions sont enregistrées selon les principes de la *comptabilité en partie double*: chaque écriture portée au crédit sous une rubrique est enregistrée du côté du débit sous une autre rubrique. Dès lors, les deux côtés, crédit et débit, s'égalisent et on appelle ce tableau «balance».

Les transactions sont enregistrées pour une **période donnée**: le mois, le trimestre, l'année.

2.2 Le système de collecte au niveau UEBl

Depuis 1921 le Luxembourg forme ensemble avec la Belgique une union économique (UEBl) – union qui par ailleurs est complétée par une association monétaire. Après la deuxième guerre mondiale un contrôle des changes commun au deux pays fut introduit. Au Luxembourg, la législation en matière de contrôle des changes trouve son origine dans l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 qui en fixe les principes généraux, notamment en définissant les grandes catégories d'actes ou d'opérations susceptibles d'être soumis au contrôle. Un arrêté subséquent, celui du 20 juillet 1945, confie à **l'Institut belgo-luxembourgeois du change (IBLC)** la mission d'exercer ce contrôle. Des textes fondamentalement identiques existent en Belgique.

Dans le cadre de la surveillance du respect de la réglementation du change, les établissements de crédit et les entreprises résidents étaient tenus de transmettre à

l'IBLC des informations quant à la nature des transactions avec des cocontractants établis à l'extérieur de l'UEBl. Cette collecte de données constituait un élément essentiel du système de contrôle; certaines informations furent également exploitées à des fins statistiques.

Ainsi, dans un contexte de politique monétaire et de change commune la Banque Nationale de Belgique (BNB) établissait depuis 1948 une **balance des paiements** de l'UEBl avec le reste du monde en se basant sur les données collectées par l'IBLC.

Par suite de la mise en veilleuse du contrôle des changes (5 mars 1990), l'IBLC s'est vu octroyer exclusivement une mission statistique, à savoir la collecte et le traitement des informations utiles pour l'établissement de la balance des paiements de l'UEBl.

Toutefois, les exigences découlant du Traité de Maastricht impliquent que la Belgique et le Luxembourg tiennent chacun une balance courante séparée. Il est convenu entre les instances compétentes des deux pays (BNB, IBLC, IML¹, STATEC) de coordonner les travaux afin d'assurer une cohérence entre les balances courantes séparées respectivement de la Belgique et du Luxembourg et de la balance complète de l'UEBl.

C'est ainsi que le règlement grand-ducal du 12 janvier 1993 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes, charge le STATEC de l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg et confère à l'IBLC une nouvelle délégation, afin de collecter et traiter les informations requises pour la balance des paiements luxembourgeoise au nom et pour compte du STATEC. Par ailleurs, les missions de l'IBLC ont été étendues à la collecte et au traitement des informations utiles pour l'établissement des comptes courants des balances des paiements du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors – afin de recenser les transactions courantes intra-UEBl et d'adapter la méthodologie aux normes du Fonds Monétaire International (Manuel de la Balance des Paiements, cinquième édition) – un nouveau système de collecte IBLC est entré en vigueur au premier janvier 1995. Au Luxembourg les dispositions réglementaires en la matière sont reprises dans le règlement grand-ducal du 19 juillet 1997 relatif au recensement des paiements extérieurs et de la balance des paiements. Des règlements d'application adoptés par le Conseil de l'IBLC dans sa réunion du 27 avril 1998, ont été publiés par arrêté ministériel du 13 novembre 1998.

Actuellement, les informations collectées par l'IBLC servent de base principale à l'établissement de la **balance courante du Luxembourg**. Ce recensement des données s'effectue par le biais d'un système de déclaration qui vise à recenser l'intégralité des paiements avec l'étranger. Il repose sur deux piliers:

- les institutions financières monétaires (IFM) résidentes et
- les entreprises résidentes (rapporteurs directs).

Les IFM sont tenues de communiquer sur une base journalière à l'IBLC (transmission sur support informatique) le détail des paiements avec l'étranger, effectués soit pour compte propre, soit pour compte de la clientèle résidente, ainsi que toutes les autres transactions qui affectent leur position monétaire extérieure².

Ainsi pour tous les paiements avec l'étranger que les résidents effectuent ou reçoivent à l'intervention d'une IFM résidente, les *résidents* doivent communiquer à cette IFM les informations suivantes:

pour toutes les opérations:

- le caractère de dépense ou de recette,
- la monnaie
- le montant

pour les opérations d'un montant supérieur à EUR 9 000:

- la nature économique de l'opération avec l'étranger qui donne lieu au paiement.
- le pays de la contrepartie non-résidente.

pour les opérations excédant EUR 25 000:

- leur propre numéro IBLC (en cas d'opération à caractère professionnel)³.

Quant aux entreprises résidentes, elles doivent notifier directement à l'IBLC toutes leurs transactions à caractère professionnel – et quel qu'en soit le montant – qu'elles dénouent par *l'intermédiaire de comptes détenus à l'étranger* ou qu'elles compensent dans le cadre d'un clearing bi- ou multilatéral.

Le système de collecte, basé sur la communication des paiements, est complété par des enquêtes spécifiques et plus précisément par:

- l'enquête annuelle sur les **investissements directs**, notamment en vue de déceler les transactions qui ne donnent pas lieu à des flux financiers (bénéfices réinvestis) et
- l'enquête mensuelle sur l'évolution des **créances et dettes commerciales** réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises.

¹ La Banque centrale du Luxembourg (BCL) étant son successeur légal.

² La position monétaire extérieure est le bilan du stock d'avoirs et engagements financiers extérieurs à un an au plus.

³ Le numéro IBLC est le numéro à huit chiffres attribué à tout résident assujéti à la TVA. A défaut d'un tel numéro (par exemple holding, opc, ...) l'identification se fait par un code sectoriel générique.

En dépit des qualités indéniables de ce système de collecte, il faut signaler toutefois quelques facteurs d'imprécision tenant plus particulièrement au seuil de simplification et aux transactions réalisées par les agents économiques en billets de banque.

En ce qui concerne l'effet seuil on peut retenir que les paiements d'un montant inférieur au seuil de simplification (EUR 9 000) se subdivisent en:

- opérations indéterminées extra-UEBL,
- opérations indéterminées intra-UEBL.

L'encours de ces rubriques est ventilé dans les différentes composantes de la balance des paiements en fonction de clés de répartition. Des clés de répartition distinctes sont établies en fonction du type d'IFM: une première clé est appliquée aux transactions des IFM à guichets accueillant un nombre important de clients résidents; une autre clé est retenue pour les euro-banques dont la quasi-totalité des clients sont des non-résidents et dont les paiements avec des résidents sont concentrés dans certains domaines. La part relative affectée à la balance courante est nettement plus importante pour les IFM à guichets que pour les euro-banques.

2.3 Précisions concernant certaines rubriques

Actuellement les données collectées par l'IBLC constituent la principale source d'informations utilisée pour l'établissement de la balance courante du Luxembourg. Ce système de collecte – qui permet de mesurer une à une les transactions qui affectent la

balance des paiements – consiste dans la communication à l'IBLC de la nature économique des transactions:

- par les IFM résidentes pour les paiements internationaux effectués pour compte propre ou pour compte de la clientèle résidente,
- par les entreprises résidentes pour les opérations dénouées par l'entremise de comptes bancaires détenus à l'étranger, ainsi que pour les transactions avec l'étranger qui sont dénouées par des compensations.

Les informations ainsi recueillies sont transposées, après vérification, directement dans les composantes respectives de la balance des paiements.

Toutefois, comme un système qui repose sur l'enregistrement des flux de paiement n'est pas toujours en mesure de refléter dans sa totalité les opérations économiques sous-jacentes et, de plus, ne permet pas de rejoindre toutes les normes d'enregistrement préconisées par le FMI, il est fait appel à des sources exogènes pour compléter et améliorer les données de base issues du système de collecte général.

Dans la suite sont commentées succinctement les rubriques pour lesquelles le Statec publie des résultats. Ces rubriques sont les composantes essentielles du schéma standard proposé par le FMI¹.

Biens

Sur recommandation des organisations européennes un changement de procédure a été opéré. En effet, dorénavant ce sont les chiffres émanant de la statistique du commerce extérieur – au lieu et place des données IBLC – qui servent de point de départ pour évaluer les transactions sur biens. Ainsi, pour les besoins de la présente publication, la série 1995–1998 reprend les chiffres issus essentiellement des données IBLC. Le résultat de 1999 est établi suivant la nouvelle procédure. Pour les périodes subséquentes seuls les résultats évalués suivant la nouvelle procédure feront l'objet d'une publication (cf. encadré p. 298).

Dans la classification proposée par le FMI la composante «biens» se subdivise en cinq sous-postes.

Marchandises générales

Comme indiqué plus haut ce sont les données de la statistique du commerce extérieur qui servent de base principale pour compiler la présente composante de la balance des paiements. Toutefois, un certain nombre de retraitements s'imposent, et ce en raison des *différences méthodologiques* qui séparent les deux statistiques.

¹ Il va sans dire, qu'en plus des rubriques reprises dans ce bulletin, les pays sont tenus de fournir aux organisations internationales (FMI, Eurostat, BCE) des renseignements complémentaires sur certains postes.

Les deux principales discordances sont les suivantes:

- Alors que la balance des paiements se base sur le concept du changement de propriété (que les marchandises fassent oui ou non l'objet d'un passage des frontières nationales), la statistique du commerce extérieur pour sa part prend en considération le mouvement physique des biens qui entrent ou quittent le territoire national. Ainsi les opérations sur biens sans changement de propriété sont écartées des chiffres de base fournis par la statistique du commerce extérieur, alors que les transactions avec changement de propriété mais sans passage des frontières nationales, y sont ajoutées. L'encours de ces dernières est dérivé des données IBLC.
- La balance des paiements évalue tant les exportations que les importations de biens sur une base *fob* frontière pays exportateur, alors que tel n'est pas le cas pour les importations (valeur *caf* – prise en compte des frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière douanière du pays importateur) dans les statistiques concernant le commerce extérieur. Afin d'adapter les chiffres des importations aux normes d'enregistrements pertinents en matière de balance des paiements, la part estimée des frais de transports (et d'assurance) afférente au trajet de la frontière du pays exportateur jusqu'à la frontière douanière nationale est déduite des chiffres émanant de la statistique du commerce extérieur. Il est donc clair qu'aucun retraitement ne s'impose pour les importations en provenance des pays limitrophes.

Une fois retraitées, les données émanant de la statistique du commerce extérieur sont intégrées dans les résultats de la balance des paiements.

Biens importés ou exportés pour transformation

Conformément aux normes d'enregistrement préconisées par le FMI ces transactions sont enregistrées sur une base brute, c'est-à-dire qu'il y a comptabilisation de la valeur totale des marchandises avant et après la transformation.

Dorénavant il est tenu compte des données de la statistique du commerce extérieur pour effectuer ces enregistrements ce qui permet de respecter les recommandations énoncées par le FMI.

Réparations de biens

A la différence de la transformation, la valeur enregistrée dans ce cas doit correspondre à celle des réparations et non à la valeur brute des biens avant et après réparation. Ce sont les données collectées par l'IBLC qui sont prises en compte pour évaluer l'encours de ce poste, en raison du fait que la statistique du commerce extérieur reprend ces transactions sur une base brute.

Achats de biens dans les ports par les transporteurs

Cette rubrique recouvre les achats de biens (carburants, approvisionnements, provisions et fournitures) par les transporteurs. Par ailleurs, elle englobe les achats de gasoil routier sur le territoire national par des transporteurs professionnels non-résidents. Pour ce dernier point on peut retenir que les données fournies par l'Office commercial du ravitaillement constituent la base essentielle d'une estimation qui sert à compléter les données IBLC.

Or non monétaire

Cette composante reprend la totalité des transactions internationales portant sur or non détenu comme avoir de réserve (or monétaire) par les autorités. L'or non monétaire est traité comme n'importe quel autre produit. Conformément au concept général, les transactions sur or sans mouvement physique au-delà des frontières nationales, doivent ainsi être prises en considération - du moment qu'il y a transfert de propriété.

Transports

D'une façon générale cette rubrique couvre tous les services de transport (maritimes, aériens, autres) fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre économie. Il peut s'agir du transport de passagers, de l'acheminement de marchandises (fret) et des services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent.

Les transactions qui ont trait aux frais de transport occasionnés par la mise sur orbite de satellites, sont reprises dans la sous-composante: transport de marchandises – autres modes de transport.

Voyages

La rubrique des «voyages» recouvre les biens et services acquis par le voyageur (ou qui lui sont fournis sans contrepartie), à l'exclusion des transactions afférentes au transport international qui elles sont reprises sous la rubrique «transports».

Parmi les voyageurs figurent les touristes, c'est-à-dire les voyageurs qui passent au moins une nuit dans le pays visité et les voyageurs d'un jour (excursionnistes) – que les déplacements se fassent à titre professionnel (réunions, missions, congrès) ou à titre personnel (loisirs, vacances, emplettes). Il importe de noter que les achats personnels de produits «accisables» (fuel¹, tabac, spiritueux) par des non-résidents sur le territoire national (en ce compris les frontaliers), représentent une part importante des flux au crédit (recettes).

Pour ce qui est de la source des informations on peut retenir que les statistiques financières émanant des sociétés résidentes de cartes de crédit et détaillant les flux bruts par pays se substituent aux paiements nets recensés par l'IBLC.

Par ailleurs, l'estimation des transactions en relation avec les services de «voyages» est liée à une multitude de paramètres «touristiques» (Sources: statistiques d'hébergement, enquêtes spécifiques, ONT («Compendium»), Syndicats d'Initiative, ...).

Services de communication

Ces services comprennent tant les télécommunications que les services de poste et de Messagerie.

Services de bâtiment et travaux publics

Le FMI recommande d'enregistrer sous cette composante les transactions liées aux ouvrages exécutés dans le cadre de projets de construction et d'installation réalisés par les salariés d'une entreprise en dehors de son territoire économique.

Services d'assurance

Conformément à la méthodologie de la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, seule une partie des primes perçues et versées est reprise en rubrique des services d'assurance, le reste des primes ainsi que les indemnités perçues et versées étant enregistrés à la rubrique des transferts courants (assurances générales² et assurances du fret) respectivement au compte d'opérations financières (assurance-vie et réassurance).

- Assurances générales, assurances du fret et assurance-vie

Les services exportés sont égaux à la somme des commissions, frais généraux et résultats techniques se rapportant à des contrats d'assurances souscrites par des étrangers auprès de compagnies d'assurances luxembourgeoises, tel qu'il ressort des données individuelles (par société, branche et pays du cocontractant) recensées par le Commissariat aux assurances.

Les services importés sont déterminés en appliquant aux primes d'assurances payées à l'étranger un coefficient établi pour chaque branche d'assurances directes (assurances générales, assurances du fret et assurance-vie). Ce coefficient est établi pour une période de moyen à long terme.

- Réassurances

Le montant des services exportés ou importés en matière de réassurances est déterminé en appliquant aux primes de réassurances encaissées de l'étranger respectivement versées à l'étranger le ratio «(Commissions + Frais généraux + Solde de l'activité) / Primes».

- Services auxiliaires

Sous ce libellé sont reprises les commissions des agents liées aux transactions d'assurances.

Services financiers

Les services financiers comprennent les services d'intermédiation financière entre résidents et non-résidents ainsi que les services auxiliaires y afférents.

¹ Comme précisé ailleurs les achats de gasoil routier sur le territoire national par les transporteurs professionnels non-résidents, figurent sous la rubrique des «biens».

² Les assurances générales englobent les assurances contre les dommages ou les accidents, les assurances médicales, responsabilité civile, incendie, l'assurance maritime et aérienne, etc.

Les transactions recensées via le système de collecte sont complétées par une estimation des services imputés aux détenteurs non-résidents de parts d'OPC luxembourgeois.

En effet, les frais et commissions (de gestion notamment) que les OPC luxembourgeois imputent à des détenteurs de parts non-résidents sont, en pratique, soustraites des revenus accumulés.

Ainsi, afin de tenir compte de cette situation, le montant estimé des frais et commissions imputables à des non-résidents est enregistré comme une recette sous la rubrique des «services financiers».

Services d'informatique et d'information

Les services d'informatique comprennent notamment le traitement informatique de données, la programmation de systèmes répondant aux besoins particuliers des clients, la maintenance des équipements informatiques etc.

Les services d'information englobent e.a. ceux fournis par les agences de presse et les abonnements directs aux journaux et périodiques.

Redevances et droits de licence

Sont reprises sous cette rubrique les transactions liées à l'utilisation légale de droits de propriété (brevets, licences, droits d'auteur).

Afin de suivre les recommandations d'Eurostat, les royalties et droits de licence relatifs à des films cinématographiques sont classés dans le poste «services personnels, culturels et relatifs aux loisirs».

Autres services aux entreprises

La rubrique reprend e.a. les transactions suivantes:

- services liés au commerce
- frais de recherche et de développement
- services juridiques, comptables et d'audit, de conseil en gestion, en matières fiscales et en relations publiques
- frais de gestion et de fonctionnement de maisons-mère, de filiales et de succursales
- services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques
- publicité, études de marché et sondages d'opinion
- services liés à l'agriculture et à l'industrie minière
- frais de traitement des déchets et d'assainissement
- services de leasing opérationnel et services de location.

Rémunération des salariés

La rémunération des salariés à enregistrer dans la balance des paiements comprend les salaires et traitements bruts ainsi que les cotisations sociales à la charge des employeurs. Comme en pratique les versements de salaires recensés par l'IBLC ne concernent que la rémunération nette il est fait appel à des sources externes pour respecter la norme d'enregistrement. De surcroît, les données exogènes servent à ajuster les versements nets recensés par le système IBLC:

- la rémunération des salariés résidents des institutions internationales est dégagée par voie d'enquête directe auprès des institutions implantées au Luxembourg: Banque européenne d'investissement, Fonds Européen d'Investissement, Cour des comptes européenne, Cour de justice européenne, Commission Européenne, Parlement Européen, Centre de traduction des organes de l'Union européenne, Ecole européenne, Eurocontrol ainsi que la NAMSA.
- le nombre total des frontaliers luxembourgeois est évalué sur base des recensements de la population les plus récents; leur rémunération est estimée en multipliant le nombre de personnes par la rémunération moyenne des employés de l'économie luxembourgeoise de l'année respective.
- les indications sur la rémunération des agents locaux des ambassades étrangères au Luxembourg se basent sur les données figurant dans les statistiques de la Sécurité sociale.
- les données relatives à la rémunération des frontaliers non-résidents sont issues des statistiques mensuelles des institutions de la Sécurité sociale relatives à l'emploi salarié.
- le montant ayant trait à la rémunération des agents locaux des ambassades, consulats et représentations permanentes du Luxembourg à l'étranger est repris des comptes de l'Etat.

Revenu des investissements

Les données obtenues par voie du système de collecte se sont avérées inappropriées et il a été décidé d'estimer les revenus des investissements à partir des encours recensés dans la position extérieure nette. Cette approche permet notamment d'évaluer les flux des revenus (en l'occurrence les intérêts) sur la base des droits et obligations constatés, comme le recommande le FMI¹.

La méthode d'estimation des revenus retenue, consiste à appliquer des taux de rendements, calculés à partir des taux observés sur différents marchés financiers, aux encours d'avoirs et d'engagements extérieurs selon le schéma des composantes standard du FMI.

Par suite de l'application de cette méthode, les revenus capitalisés par des OPC pour le compte de non-résidents (qui ne donnent pas lieu à des paiements et qui de ce fait ne sont pas recensés par le système général) sont imputés aux ayants droit non-résidents et intégrés dans le résultat.

Par ailleurs, le montant du revenu des investissements tient compte des bénéfices réinvestis des investissements directs et des bénéfices non distribués des succursales sur base des résultats de l'enquête annuelle sur les investissements directs étrangers (cf. encadré p. 302).

Transferts courants²

Les transferts courants des *administrations publiques* comprennent essentiellement les contributions aux organisations internationales ainsi que les impôts et respectivement les cotisations et prestations sociales.

Outre les impôts ainsi que les cotisations et prestations sociales des fonctionnaires internationaux et des frontaliers luxembourgeois, les transferts courants des *autres secteurs* englobent les envois de fonds des migrants, à titre de soutien de famille, destinés à un parent ou à un proche. Pour les assurances non-vie les indemnités et une partie des primes perçues et versées sont enregistrées dans les transferts courants. (cf. plus haut: assurances).

En fonction des données reçues de sources externes:

- les cotisations à la sécurité sociale et les impôts concernant les frontaliers sont ajoutés aux données de base,
- le montant des prestations sociales (pensions, allocations, ...) issu du système de collecte est ajusté.

¹ Il y a en effet lieu de comptabiliser dans la balance les intérêts courus non échus qui se rapportent à la période statistique, alors que ces transactions ne donnent pas lieu à un enregistrement dans le système général de collecte visant à recenser les paiements extérieurs.

² Les transferts de capital (exemple: remise de dettes) ne sont pas repris dans la balance courante.

C. Investissements directs étrangers du Luxembourg en 1998¹

Les investissements directs étrangers (IDE) sont une composante essentielle du phénomène de la globalisation. De ce fait le STATEC réalise depuis 1995 une enquête annuelle sur les stocks d'IDE, ainsi que sur certaines données macroéconomiques (e.a. revenus, emploi et chiffre d'affaires) concernant les entreprises objets ou initiatrices d'IDE. L'enquête en question se déroule sous les auspices de l'Institut belgo-luxembourgeois du change (IBLC) en coopération avec le Statec; ce dernier a eu la responsabilité de l'organisation de la collecte (auprès des opérateurs économiques, autres que les banques), ainsi que du dépouillement et de l'analyse de toutes les données du Luxembourg. Outre l'intérêt national de ces résultats, l'enquête IDE s'inscrit aussi dans le cadre des obligations statistiques du Luxembourg envers les organismes internationaux dont il est membre, notamment le FMI, l'OCDE, la Commission de l'UE (Eurostat) et la BCE.

Dans la suite de l'analyse l'on opérera une distinction entre les investissements directs de l'étranger au Luxembourg (point 1) et les investissements directs effectués par des entreprises résidentes à l'étranger (point 2). Le commentaire économique se

limite aux seuls encours des investissements directs étrangers et ne traite pas des flux bruts annuels. Les encours couvrent la valeur comptable du capital social ainsi que des réserves et des résultats reportés au prorata du taux de participation des investisseurs directs. Les termes « encours » et « capitaux propres » sont utilisés de manière synonyme et se rapportent toujours à la part du montant détenu par l'investisseur direct à l'étranger/de l'étranger.

1. Investissement direct de l'étranger

1.1 Stock de capital et nombre d'entreprises

Les encours des investissements directs de l'étranger recensés dans le cadre de l'enquête IDE s'élèvent en 1998 à plus de 680 milliards de LUF, soit un montant total légèrement supérieur au PIB du Luxembourg. Dans la plupart des autres pays industrialisés, le stock des IDE ne représente qu'une faible fraction du PIB. En raison de la non exhaustivité de l'enquête dans les branches d'activité

autres que banques et assurances, ce montant ne correspond pas au chiffre total des ID de l'étranger au Luxembourg. Dans la mesure où toutes les grandes sociétés ont participé à l'enquête, la sous-évaluation devrait toutefois être mineure et la fiabilité des ordres de grandeur devrait être assurée.

Investissement direct de l'étranger par tête d'habitant (et par ordre décroissant des montants)

Pays	Population (1000) ^{1/}		Encours d'ID de l'étranger (mio USD) ^{2/}		Encours d'ID de l'étranger en USD/par tête d'habitant	
	1995	1998	1995	1998	1995	1998
<i>Luxembourg</i>	<i>410</i>	<i>427</i>	<i>17 340</i>	<i>18 777</i>	<i>42 323.6</i>	<i>43 973.2</i>
<i>hors banques</i>			<i>4 828</i>	<i>7 268</i>	<i>11 785.2</i>	<i>17 021.4</i>
Pays-Bas	15 460	15 692	123 896	169 522	8 014.0	10 803.1
Irlande	3 601	3 696	11 706	23 871	3 250.8	6 458.6
Suède	8 847	8 936	31 089	53 790	3 514.1	6 019.5
Danemark	5 228	5 298	21 976	31 762	4 203.5	5 995.1
Royaume-Uni	58 606	59 172	213 850	326 809	3 648.9	5 523.0
EU-15	372 055	375 254	1 066 934	1 486 237	2 867.7	3 960.6
Etats-Unis	263 168	270 256	535 553	875 026	2 035.0	3 237.8
Autriche	8 047	8 108	17 532	25 386	2 178.7	3 131.0
France	58 138	58 877	143 670	179 186	2 471.2	3 043.4
Espagne	39 210	39 371	112 136	118 926	2 859.9	3 020.6
Finlande	5 108	5 155	8 465	15 523	1 657.2	3 011.3
Allemagne	81 661	82 250	165 914	228 794	2 031.7	2 781.7
Portugal	9 847	9 886	17 246	21 130	1 751.4	2 137.4
Grèce	10 454	10 570	19 306	22 048	1 846.8	2 085.9
Italie	57 301	57 609	63 456	105 397	1 107.4	1 829.5
Japon	125 570	126 472	33 531	30 272	267.0	239.4

^{1/} Commission "Economie Européenne" no 65

^{2/} CNUCED "World Investment Report; 1999, page 489"

Sources: Commission, CNUCED, calculs STATEC

¹ Partie réalisée par Gilles Genson, Sandra Paul et Guy Schuller.

Toute proportion gardée, le Luxembourg est le pays industrialisé qui attire par tête d'habitant de loin le volume le plus important de capitaux étrangers. Ce chiffre est même quatre à huit fois plus élevé que dans les quatre pays proportionnellement les plus exposés (qui sont dans l'ordre les Pays-Bas, l'Irlande, la Suède et le Danemark). Ce niveau exceptionnel est certes dû à la forte présence des banques, dont la dotation en capitaux propres est, en moyenne, sensiblement supérieure à celle des autres secteurs. En faisant abstraction du secteur bancaire, l'on note bien sûr une réduction de l'écart par rapport aux autres pays, mais le Luxembourg demeure de loin l'économie proportionnellement la plus ouverte aux capitaux étrangers.

Comme signalé préalablement, l'enquête IDE n'est toujours pas exhaustive dans les secteurs non financiers. Afin d'assurer une meilleure couverture, et partant, pour mieux cerner la réalité, l'on a inclus en 1998 certaines entreprises - qui s'étaient déjà établies préalablement au Luxembourg - sans toutefois rétropoler les résultats. Aussi l'augmentation du nombre des entreprises dans les secteurs autres que banques et assurances ne doit-elle pas être interprétée intégralement comme la résultante d'une vaste opération de créations de nouvelles entreprises étrangères au Luxembourg et/ou comme l'accroissement du capital des entreprises déjà établies ou encore comme la conséquence de prises de participation dans des entreprises nationales.

En 1998, le seul secteur bancaire absorbe quelque 60% du capital étranger investi dans le système de production du Luxembourg. En raison de la non exhaustivité de l'enquête dans les autres branches d'activité, cette part pourrait être légèrement surévaluée. Indépendamment du fait de la dispersion relativement large des dotations en capital des entreprises dans chaque secteur, force est de constater que la dotation moyenne en capital des établissements de crédit est presque quatre fois supérieure à celle des autres entreprises dépendant de l'étranger. La différence essentielle existe toutefois entre les banques et les autres entreprises de service.

Compte tenu de quelques grandes entreprises dans l'industrie et du besoin en capitaux indispensables dans

certaines branches, la dotation moyenne en capitaux propres des entreprises industrielles est de 1.5 milliard de LUF, contre quelque 2.1 milliards pour le secteur bancaire. Par contre, pour les entreprises relevant du secteur des services (autres que banques et assurances) la dotation moyenne n'est que de 0.5 milliard de LUF et pour le secteur des assurances il se chiffre à 0.3 milliard.

Soulignons encore que 89 des 200 banques étrangères établies au Luxembourg ont des capitaux propres dépassant 1 milliard de LUF, contre 40 entreprises relevant du secteur non financier (soit environ 9% du total de ces entreprises).

Encours d'investissement de l'étranger et nombre d'entreprises

Branches d'activité	1995		1996		1997		1998	
	Nombre	Mio de LUF						
Banques	211	369 217	216	404 205	205	410 076	200	417 641
Assurances	178	31 417	211	42 189	212	55 940	274	82 136
Autres branches d'activité	156	111 069	166	125 550	167	146 678	191	181 624
dont industrie	80	79 683	80	89 904	80	99 743	87	132 325
Total	545	511 703	593	571 944	584	612 694	665	681 401
<i>hors banques</i>	<i>334</i>	<i>142 486</i>	<i>377</i>	<i>167 739</i>	<i>379</i>	<i>202 618</i>	<i>465</i>	<i>263 760</i>

La valeur comptable des capitaux propres détenus par des investisseurs directs étrangers dans les 191 entreprises (autres que banques et assurances) ayant participé à l'enquête s'est chiffrée à plus de 180 milliards de LUF. Le capital est fortement concentré sur quelques entreprises; ainsi les cinq principaux groupes absorbent 43% du capital déclaré et les dix premières même plus de la moitié du capital déclaré. Près des trois quarts de ce capital sont investis dans l'industrie. A l'exclusion des banques et assurances, quelque 100 entreprises des

branches de services accumulent des capitaux propres d'une valeur comptable frôlant les 50 milliards de LUF.

Dans la grande majorité des entreprises objet d'ID n'intervient qu'un seul partenaire étranger. Dans une cinquantaine d'entreprises résidentes, la participation au capital est assurée par deux investisseurs étrangers. Les entreprises détenues par plus de deux investisseurs étrangers sont relativement rares.

1.2 Ventilation géographique des prises de participation

Bien que les capitaux originaires des trois pays limitrophes assurent au total plus de 60% des ID au Luxembourg, la ventilation par pays des encours d'investissement varie substantiellement selon les secteurs. *L'Allemagne* est (avec plus de 50%) de loin le principal pays investisseur dans le secteur bancaire. Compte tenu de l'ampleur des encours dans ce secteur, la prédominance de l'Allemagne est également manifeste (36%) au niveau global. Dans les autres secteurs la

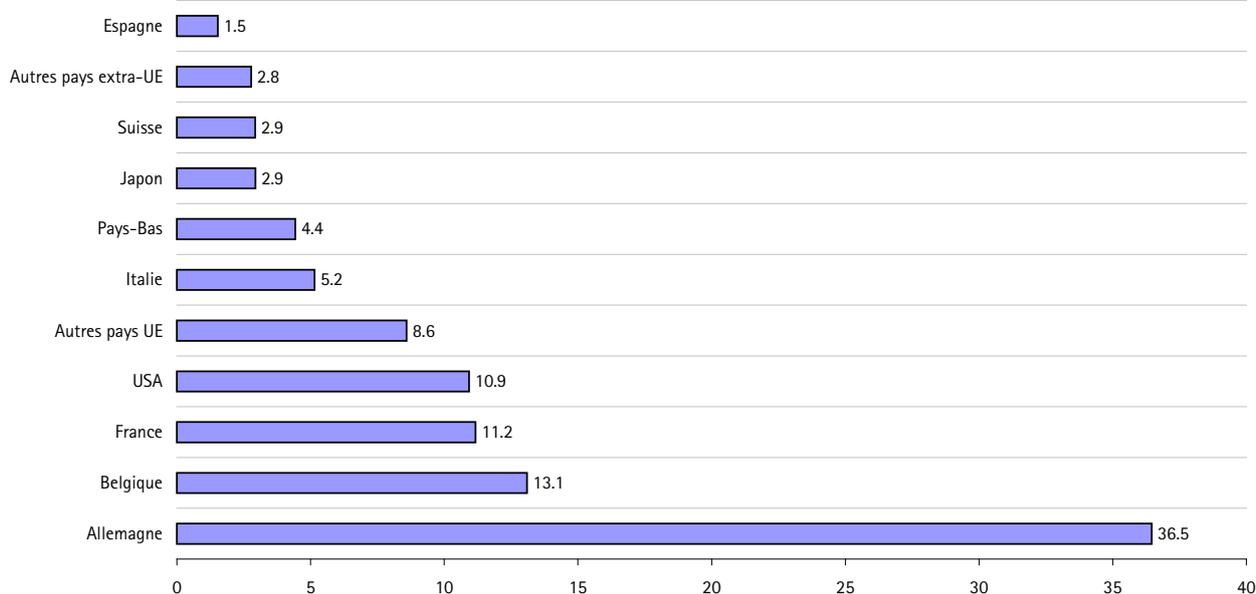
présence des capitaux est nettement plus modeste: seulement 4% dans l'industrie, 8% dans l'assurance, et 42% dans les services autres que banques et assurances. Cette dernière part relativement importante s'explique par la participation notable de Bertelsmann dans la société CLT-UFA.

Pour l'ensemble des investissements, la *Belgique* est avec une part relative de 13% le deuxième pays de provenance

des ID. Alors qu'elle assure près d'un cinquième des investissements dans les assurances, sa présence est moins marquée dans les autres secteurs, à l'exception de la sidérurgie et du secteur audiovisuel. Les capitaux français couvrent plus d'un dixième des investissements

dans des entreprises étrangères établies au Luxembourg. Leur participation est la plus prononcée dans l'industrie (21%). Elle atteint 12% dans l'assurance, 9% dans les banques, mais seulement 2% dans les autres services.

Graphique 1: Encours des investissements directs de l'étranger par pays de provenance en 1998
Part relative en %



Derrière les trois pays limitrophes, les *Etats-Unis* sont le troisième pays investisseur en couvrant un peu plus d'un dixième des investissements directs de l'étranger. Ils demeurent de loin le principal détenteur de capitaux étrangers dans l'industrie (47%), mais sont très faiblement représentés dans les autres secteurs. Les investissements des Etats-Unis se traduisent dans la grande majorité des cas par des créations de filiales. Les investisseurs américains ont des participations dans 37 entreprises relevant des secteurs non financiers. Dans la majorité des cas, le taux de participation est égal à 100%.

Parmi les autres pays de l'UE, mentionnons encore *l'Italie* (5.2%) et les *Pays-Bas* (4.4%) Alors que la majorité des capitaux italiens sont directement investis dans le

secteur bancaire, les participations dans les assurances et dans les autres branches sont relativement discrètes. Par contre, les Pays-Bas couvrent 12% des investissements directs dans l'assurance, 4% dans les banques et une part inférieure à 2% dans les autres branches. Grâce à l'importante participation croisée d'Aceralia dans le groupe Arbed, les capitaux *espagnols* représentent plus de 6% des investissements dans l'industrie, mais leur part dans le total des encours d'ID au Luxembourg reste inférieure à 2%.

Au total les investissements directs du *Japon* s'élèvent à quelque 20 milliards de LUF, soit moins de 3% de l'ensemble des encours. Les capitaux japonais représentent près de 5% des investissements étrangers dans l'industrie et quelque trois 3% du secteur bancaire.

Encours des investissements directs de l'étranger par pays de provenance
 Part relative en %

Pays	1995			1996			1997			1998		
	Banques	Assurances	Autres secteurs									
UE15	83.8	88.8	54.9	84.6	88.1	53.0	86.6	92.6	56.5	88.0	94.2	56.9
Belgique	10.6	25.6	25.5	10.2	23.3	23.2	9.7	20.5	16.0	10.8	19.9	15.4
Allemagne	48.2	7.4	8.6	51.4	7.9	8.1	50.9	8.2	16.1	51.7	7.9	14.4
France	8.2	17.6	14.5	7.4	14.9	14.9	8.6	12.6	11.7	8.8	12.2	16.1
Italie	7.6	0.1	1.0	8.1	0.3	1.0	8.4	0.2	0.7	7.9	1.0	0.8
Pays-Bas	2.3	6.5	1.2	2.8	7.4	1.0	4.0	9.3	1.6	4.2	12.0	1.5
Espagne	0.0	0.4	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.4	6.1	0.0	1.7	5.0
Autres pays UE 15	7.0	31.2	4.0	4.8	34.1	4.9	5.0	41.5	4.3	4.6	39.5	3.7
Etats-Unis	1.7	0.0	38.9	1.7	0.4	41.1	1.5	0.2	36.8	1.6	1.2	36.9
Japon	2.8	0.4	4.6	2.9	0.4	4.2	3.2	0.3	4.0	3.1	0.6	3.7
Suisse	7.6	9.8	0.7	6.8	10.0	0.8	5.2	6.0	1.4	3.7	3.3	1.0
Autres pays extra-UE	4.2	1.1	0.9	4.0	1.1	0.8	3.7	1.0	1.2	3.8	0.7	1.5

Les totaux sont calculés sur base de chiffres non-arrondis

1.3 Évolution des résultats

Au cours des années 1997 et 1998 les entreprises objet d'ID du Luxembourg ont réalisé un résultat net proportionnel total de plus de 80 milliards de LUF. Compte tenu de son importance relative dans l'économie luxembourgeoise et des bonnes performances des dernières années, le secteur bancaire réalise l'essentiel de ce résultat, pour couvrir en 1998 même les trois quarts du montant total. Si dans l'ensemble, les deux tiers de ce bénéfice sont distribués sous forme de dividendes, force est toutefois de noter des divergences fort importantes par secteur. Alors que le secteur bancaire a procédé à une distribution très large (quelque 80%), l'essentiel des revenus réalisés dans les autres secteurs fut reporté. Dans l'industrie, les bénéfices réinvestis se chiffrent à 11.8 milliards de LUF, pour un résultat net proportionnel de 13.3 milliards en 1998, soit 89% du total. Dans le secteur de l'assurance, la part des bénéfices réinvestis atteint 88%. Ceci traduit une certaine propension à la formation de réserves, voire à l'autofinancement des entreprises (industrielles) objet d'investissement de l'étranger. En

outre, le faible taux de rapatriement des bénéfices semble également être le reflet de la confiance des investisseurs étrangers dans le site de production du Luxembourg.

Les revenus non distribués sont généralement reportés ("résultats reportés") ou affectés à titre de réserve. Ils constituent en fait l'épargne de l'entreprise. Comme la décision sur l'utilisation revient à l'investisseur, en l'occurrence étranger, cet excédent est (en référence à la méthodologie de la balance des paiements¹) versé fictivement sous forme d'un revenu à l'investisseur, avant d'être réintégré sous forme d'un apport de capitaux dans l'économie résidente et, partant, dans le chef de l'entreprise résidente concernée. Ce flux, dénommé "bénéfice réinvesti", vient de ce fait diminuer le solde de la balance des paiements courants, ainsi que le Revenu national brut (RNB) d'un pays déterminé et, en contrepartie, augmenter les apports de capitaux étrangers

Résultats nets proportionnels

Spécification	1995	1996	1997	1998
				Unité: mio LUF
Résultats nets proportionnels	62 793	63 447	83 506	84 696
Banques	47 408	47 560	53 082	65 458
Assurances	254	437	1 025	3 998
Autres entreprises	15 131	15 450	29 399	15 239
dont industrie	11 691	8 873	23 267	13 305
Dividendes versés à l'étranger	36 400	61 350	53 940	56 987
Banques	32 836	55 917	43 676	52 315
Assurances	217	221	230	496
Autres entreprises	3 347	5 212	10 034	4 176
dont industrie	1 056	830	7 131	1 481
Bénéfices réinvestis	26 392	2 099	29 566	27 708
Banques	14 572	-8 357	9 406	13 143
Assurances	37	217	795	3 503
Autres entreprises	11 783	10 239	19 365	11 062
dont industrie	10 634	8 043	16 136	11 823

¹ cf encadré dans la partie B de ce Bulletin.

1.4 Analyse de quelques variables économiques

1.41 Emploi

L'effectif des entreprises ayant participé à l'enquête sur l'ID de l'étranger s'élève en 1999 à près de 52 000 personnes, soit près d'un tiers de l'emploi salarié du secteur marchand. Plus de 40% de ces personnes travaillent dans l'industrie. L'emploi dans les entreprises industrielles recensées représente près des deux tiers de l'emploi total dans l'industrie hors construction. Rappelons que dans les 30 principales entreprises

(classées pour l'économie entière par ordre décroissant de l'effectif) figurent 12 entreprises industrielles. Dans 9 de ces entreprises le capital est entièrement, ou partiellement, constitué d'apports étrangers. Ces entreprises emploient à elles seules 18150 personnes, soit la moitié de l'emploi industriel. Plus de 90% de l'effectif total des banques sont des salariés d'unités objet d'ID de l'étranger.

Emploi dans les entreprises objet d'investissement de l'étranger

Emploi	1995	1996	1997	1998
Total IDE	49 352	50 297	46 889	51 727
Banques	15 920	16 075	16 531	17 447
Assurances	610	733	848	1 383
Autres branches d'activité	32 822	33 489	29 510	32 897
dont industrie hors construction	21 889	21 059	20 359	21 206
<i>Part relative en % dans l'emploi salarié intérieur hors services non marchands</i>	<i>31.31</i>	<i>31.14</i>	<i>28.11</i>	<i>29.44</i>
Part relative en % dans l'emploi total de chaque secteur				
Banques	86.99	86.89	88.88	91.83
Assurances	50.83	56.38	60.57	86.44
Autres branches d'activité	23.77	23.63	20.10	21.21
dont industrie hors construction	67.56	65.00	64.43	66.90

1.42 Chiffre d'affaires

Globalement le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises autres que banques et assurances s'élève à près de 400 milliards de LUF. Plus de la moitié est réalisé dans l'industrie. Les entreprises objet d'ID de l'étranger couvrent une part très importante du chiffre d'affaires réalisé dans certaines branches d'activités.

Le chiffre d'affaires des entreprises industrielles, ayant participé à l'enquête IDE, représente plus de la moitié du chiffre d'affaires total de l'industrie. Dans certaines branches, l'importance relative est bien plus élevée. Pour l'ensemble des industries extractives et manufacturières, les entreprises objet d'IDE couvrent environ les trois quarts du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires dans l'industrie

Spécification	1995	1996	1997	1998
				Unité: mia LUF
Entreprises industrielles (Nace 1-4) objets d'IDE	208.0	194.1	213.5	233.7
dont industries extractives et manufacturières (Nace 1-3)	201.7	187.1	207.0	229.2
<i>Part relative des entreprises IDE dans le total</i>				
<i>Ensemble de l'industrie</i>	<i>58.5</i>	<i>56.5</i>	<i>57.3</i>	<i>n.d.</i>
<i> dont industries extractives et manufacturières</i>	<i>77.7</i>	<i>75.4</i>	<i>75.2</i>	<i>n.d.</i>

2. Investissement direct à l'étranger

2.1 Nombre d'entreprises et valeur comptable des participations

Plus de 130 entreprises établies au Luxembourg détiennent des participations (dépassant les 10% du capital social) dans 433 sociétés établies à l'étranger. La quasi-totalité de ces entreprises résidentes sont également dépendantes de sociétés étrangères. En clair, ceci veut dire que les décisions d'investissement à l'étranger à partir du Luxembourg sont essentiellement prises à l'étranger ou, en tout cas, en concertation avec des détenteurs étrangers.

En moyenne les entreprises résidentes assurant des ID à l'étranger semblent donc contrôler chacun 3 à 4

entreprises étrangères. Force est toutefois de constater que quelques entreprises ont un nombre important de participations dans des entreprises à l'étranger (8 sociétés résidentes détiennent des parts importantes dans plus de 9 entreprises à l'étranger). Par contre, quelque 70 entreprises résidentes contrôlent moins de 3 entreprises et 33 une seule filiale ou société affiliée.

L'industrie prédomine largement au niveau des ID à l'étranger – aussi bien pour le nombre d'entreprises concernées que pour les capitaux engagés.

Nombre d'entreprises et stock d'investissement direct à l'étranger

Spécification	1995	1996	1997	1998
				Unité: mio LUF
Nombre d'entreprises résidentes assurant des ID à l'étranger	96	108	114	133
Banques	21	27	30	32
Assurances	10	15	15	24
Autres secteurs	65	66	69	77
Nombre d'entreprises établies à l'étranger qui sont objet d'ID de la part d'entreprises établies au Luxembourg	282	351	380	433
Banques	64	80	85	91
Assurances	14	20	20	34
Autres secteurs	204	251	275	308
Valeur des encours d'ID à l'étranger	135 436	144 804	169 758	210 818
Banques	37 442	42 400	37 310	53 114
Assurances	2 346	2 007	2 905	6 429
Autres secteurs	95 648	100 397	129 543	151 275

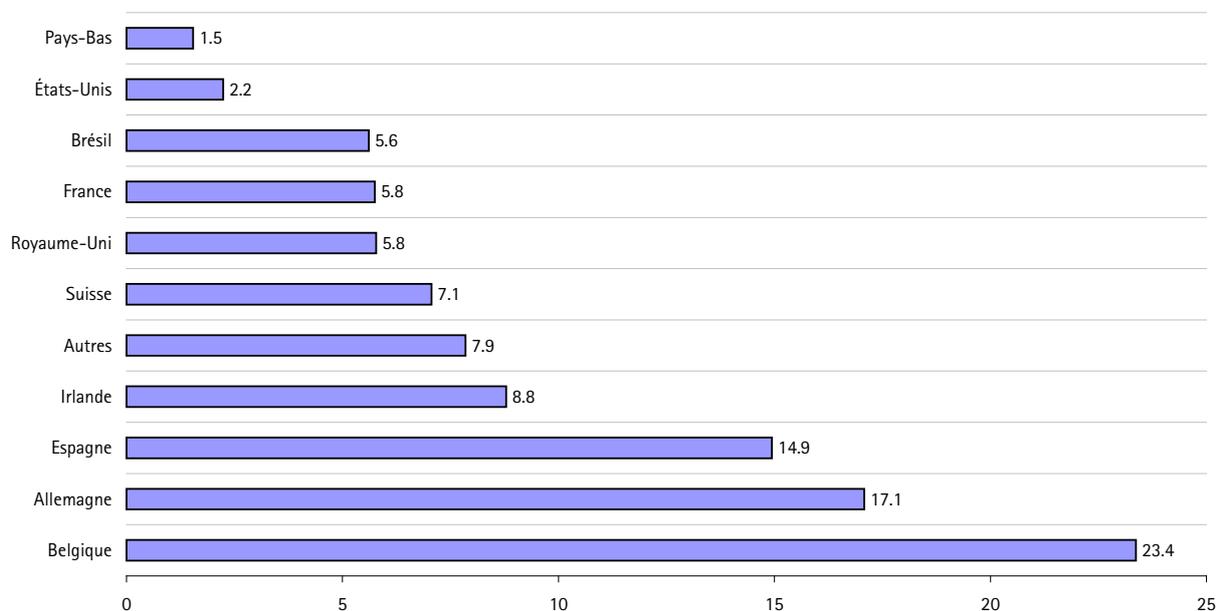
Statut des entreprises investissant à l'étranger

Spécification	1995		1996		1997		1998	
	Nombre	Encours (mrd LUF)						
Entreprises résidentes investissant à l'étranger	96	135	108	145	114	170	133	211
Banques	21	37	27	42	30	37	32	53
Assurances	10	2	15	2	15	3	24	6
Autres secteurs	65	96	66	100	69	130	77	151
- dépendant directement de l'étranger	70	116	79	123	84	131	102	167
Banques	21	37	26	42	29	37	31	52
Assurances	8	2	12	1	12	1	21	5
Autres secteurs	41	76	41	79	43	93	50	110
- dépendant indirectement de l'étranger	19	19	21	21	20	38	21	43
Banques	0	0	1	0	1	0	1	1
Assurances	2	0	3	1	3	2	3	2
Autres secteurs	17	18	17	20	16	36	17	40
- sans dépendance étrangère	7	1	8	1	10	1	10	1
Banques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurances	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres secteurs	7	1	8	1	10	1	10	1

2.2 Ventilation géographique des participations à l'étranger

Graphique 2: Encours des investissements directs à l'étranger par pays en 1998

Part relative en %



Les participations à l'étranger de deux secteurs-clés de l'économie luxembourgeoise – la sidérurgie et la télédiffusion – affectent largement l'orientation géographique des investissements directs à l'étranger. C'est en fait la présence très visible de la sidérurgie et de

la télédiffusion en Belgique et en Allemagne, ainsi que de la seule sidérurgie en Espagne qui place ces trois pays aux premiers rangs des pays de destination des ID effectués à partir du Luxembourg. A eux seuls, ces trois

pays absorbent d'ailleurs plus de la moitié des ID à l'étranger.

Les trois pays suivants (Irlande, Suisse et Royaume-Uni) sont essentiellement la destination d'ID réalisés par des entreprises résidentes actives dans le secteur financier (banque et/ou assurance). Les ID en France couvrent quelque 6% du total des ID à l'étranger et sont essentiellement effectués à l'initiative d'entreprises

relevant de l'industrie. Les ID au Brésil sont à mettre en relation avec les efforts d'investissement de la sidérurgie.

Notons encore que les investissements dans une quarantaine d'autres pays sont relativement modestes et représentent dans chaque cas moins de 1% du total des ID à l'étranger.

2.3 Résultats nets proportionnels

Les sociétés établies à l'étranger qui font l'objet d'un ID du Luxembourg ont dégagé un résultat net proportionnel de quelque 22 milliards en 1998. Les principales progressions ont été réalisées par les entreprises résidentes relevant de la sidérurgie, de la télédiffusion et du secteur bancaire.

Selon les données recensées dans l'enquête, moins d'un tiers de ce résultat net est distribué en 1998 sous forme

de dividendes. Plus de 15 milliards de LUF restent détenus par les filiales et sociétés affiliées sous forme de réserves ou de résultats reportés. Selon la méthodologie retenue pour la balance des paiements, cette épargne retenue au niveau de la filiale doit en fait être rapatriée fictivement sous forme de revenus dans le chef des investisseurs directs, pour être réaffectée sous forme de capital à la filiale ou succursale.

Résultats nets proportionnels

Spécification	1995	1996	1997	1998
				Unité: mio LUF
Résultats nets proportionnels	8 893	5 566	14 842	21 834
Banques	3 337	3 327	3 624	7 885
Assurances	211	-6	744	44
Autres secteurs	5 345	2 245	10 474	13 905
Dividendes reçus de l'étranger	4 455	5 259	7 226	6 248
Banques	1 600	2 223	2 060	4 023
Assurances	12	9	67	101
Autres secteurs	2 843	3 027	5 099	2 124
Bénéfices réinvestis	4 437	306	7 617	15 587
Banques	1 737	1 104	1 564	3 862
Assurances	198	-16	678	-57
Autres secteurs	2 502	-782	5 375	11 782

2.4 Emploi et chiffre d'affaires

Le tableau ci-contre reprend l'emploi et le niveau de chiffre d'affaires enregistrés à l'étranger par des entreprises qui font l'objet d'ID en provenance du Luxembourg en fonction de la branche d'activité dont relève l'investisseur direct établi au Luxembourg. En raison d'une standardisation insuffisante, il n'a pas été possible de présenter les résultats par branche d'activité des entreprises de l'étranger.

Par ailleurs, il est important de noter que l'on a retenu des données brutes et non pas des chiffres proportionnels. Dès lors qu'une relation d'ID existe (e.a. que la prise de participation dépasse les 10%), on retient l'intégralité du chiffre d'affaires et de l'emploi de l'entreprise objet d'ID; par contre, les indications sur les encours et les résultats nets sont toujours proportionnels au taux de participation.

Emploi et chiffre d'affaires

Spécification	1995	1996	1997	1998
Emploi	44 408	42 124	64 706	79 334
Banques	1 368	1 535	1 508	3 165
Assurances	438	536	573	1 446
Autres branches d'activité	42 602	40 053	62 625	74 723
dont industrie	38 348	37 123	44 315	58 945
Chiffre d'affaires (en mrd LUF)	366.0	398.2	688.7	798.3
Assurances	4.8	6.8	12.2	19.5
Autres branches d'activité	361.2	391.4	676.5	778.8
dont industrie	248.8	281.0	430.9	505.6

2.3 En guise de conclusion

L'encours des investissements directs de l'étranger au Luxembourg s'est élevé en 1998 à 680 milliards de LUF, soit un montant supérieur au PIB, alors que dans la plupart des autres pays industrialisés, les IDE n'atteignent qu'une fraction du PIB. Le secteur bancaire, qui est beaucoup plus intensifs en capitaux propres que les autres secteurs, absorbe 61% des capitaux d'ID investis au Luxembourg. Même si l'on fait abstraction de la place financière, le volume des capitaux étrangers investis – par tête d'habitant – au Luxembourg dépasse de loin (de deux à trois fois) les ID dans les autres pays européens très exposés.

Les capitaux originaires des pays limitrophes couvrent les deux tiers des investissements directs. Néanmoins, par secteur, les origines géographiques divergent sensiblement: suprématie des capitaux allemands (50%) dans le secteur bancaire; prépondérance des capitaux français et belges (au total un tiers) dans le secteur des assurances et prédominance des capitaux américains (47%) dans l'industrie devant la France (21%), alors que les capitaux belges et allemands ne couvrent respectivement que 9% et 4% dans l'industrie.

Les entreprises dépendantes de l'étranger réalisent un résultat courant qui se chiffre en 1998 dans l'ensemble à près de 85 milliards de LUF. Le secteur bancaire contribue

à raison des trois quarts à cette bonne performance. Alors que le secteur bancaire a distribué les quatre cinquièmes de son résultat net sous forme de dividendes, les autres secteurs en ont distribué à peine 20%. La partie qui n'est pas rapatriée constitue une réserve susceptible d'être investie (en totalité ou en partie) au Luxembourg.

Les entreprises ayant participé à l'enquête sur l'IDE contribuent largement à l'activité économique du Luxembourg et occupent près d'un tiers de l'emploi salarié intérieur (hors services non marchands), avec d'importantes divergences par secteur. Ainsi la part de l'emploi offert par les filiales ou succursales objet d'IDE est de quelque 90% dans le secteur bancaire et de plus des deux tiers dans l'industrie hors construction. Par ailleurs, les entreprises industrielles objet d'IDE réalisent près des trois quarts du chiffre d'affaires de l'industrie luxembourgeoise.

Les investissements directs du Luxembourg à l'étranger sont en majeure partie effectués par des entreprises industrielles elles-mêmes dépendantes de l'étranger. En 1998 l'ensemble de ces participations ont généré des résultats notables dont plus des deux tiers n'ont pas été distribués, mais maintenus en réserve dans les économies concernées en vue d'un éventuel investissement.

3. Cadre méthodologique de l'enquête

3.1 Précisions conceptuelles

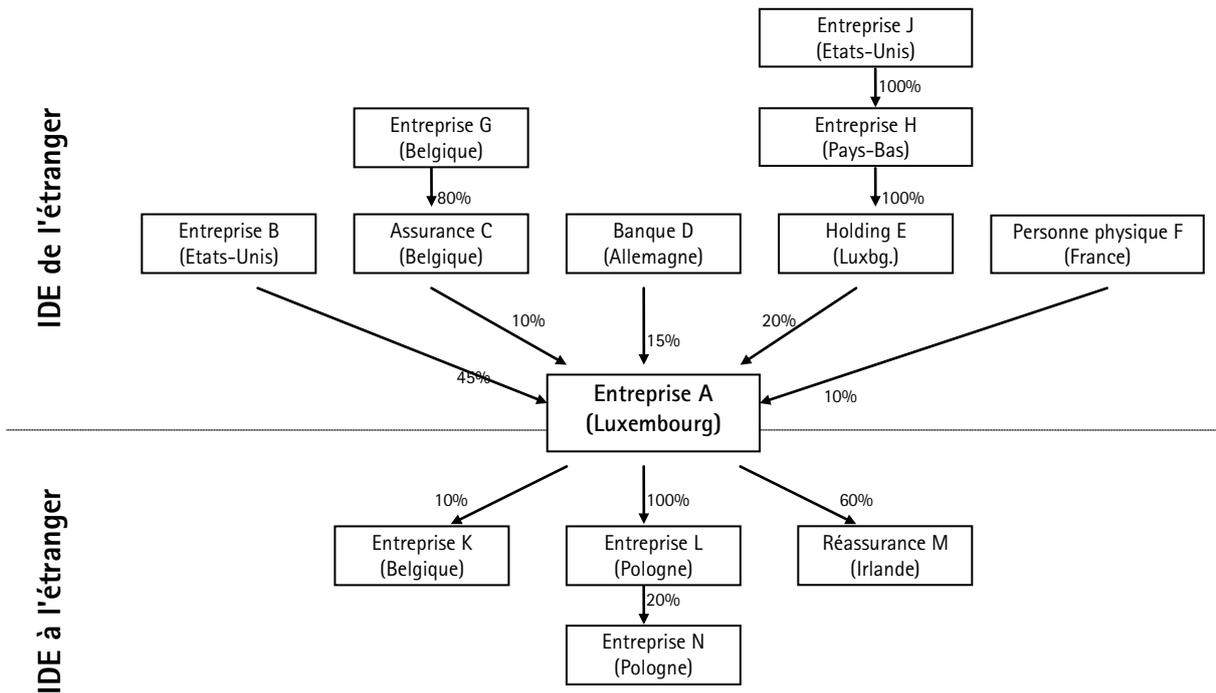
3.1.1 Définition générale de l'investissement direct étranger (IDE)

Le Fonds Monétaire International (FMI) définit l'investissement direct étranger (IDE) comme "les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui

établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité morale distincte"¹.

L'IDE représente donc l'ensemble des ressources (apports au capital social; dotations; prêts; mise à disposition de trésorerie, de crédits commerciaux ou de bénéfices réinvestis) qu'un investisseur direct laisse à la disposition d'entreprises avec lesquelles il est en relation d'investissement direct.

EXEMPLE:



¹ Fonds Monétaire International (1993) "Le Manuel de la Balance des Paiements"; paragraphe 359.

3.12 Définitions et explications des notions de base

En référence aux définitions du FMI, de l'OCDE¹ et de l'arrêté ministériel du 13 novembre 1998 portant publication des règlements L4 et L5 de l'IBLC, les notions de base sont définies comme suit:

Investissement direct

L'investissement direct couvre l'ensemble des ressources que, à un moment donné, un investisseur direct laisse à la disposition d'entreprises avec lesquelles il est en relation d'investissement direct de même que tout bien ou partie de bien immobilier qui est la propriété d'un résident et qui est situé en territoire étranger, ainsi que tout bien ou partie de bien immobilier qui est la propriété d'un non-résident et qui est situé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Investisseur direct

Un investisseur direct est une entreprise publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, un groupe d'entreprises liées entre elles ayant ou non la personnalité morale, un gouvernement, une personne physique ou un groupe de personnes physiques liées entre elles, possédant une entreprise d'investissement direct qui opère dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs direct(s).

Entreprise d'investissement direct

Entreprise dans laquelle un investisseur direct détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote, dans le cas d'une filiale ou d'une société affiliée, ou l'équivalent s'il s'agit d'une succursale ou d'un siège d'exploitation.

Relation d'investissement direct avec l'étranger

Tout lien direct ou indirect - respectivement entre un résident et une entreprise établie sur le territoire étranger ou entre un non-résident et une entreprise établie sur le territoire national - qui permet à ce résident ou à ce non-résident (l'investisseur direct) d'avoir une influence significative dans la gestion de l'entreprise concernée (l'entreprise d'investissement direct) et qui témoigne d'un intérêt durable de l'investisseur direct dans ladite entreprise.

Il existe une présomption de relation d'investissement direct lorsque l'investisseur direct détient -directement ou indirectement- au moins 10% du capital. Le critère de détention de 10% du capital peut être remplacé, soit par le critère de détention de 10% des actions ordinaires ou

des droits de vote, soit par la notion du droit d'ingérence dans les processus de décision et de gestion détenu par l'investisseur direct.

Résident

- toute personne morale de droit public national et tous ses services sur le territoire national;
- toute personne morale de droit privé national, pour les activités de son siège social, de ses filiales, sociétés affiliées et succursales établis sur le territoire national;
- toute personne morale de droit étranger, pour les activités de ses succursales établies sur le territoire national.

Non-résident

Toute personne physique ou toute personne morale qui n'est pas considérée comme résident.

Filiale

Entreprise dotée de la personnalité morale, dont l'investisseur direct

- possède plus de 50% des actions ordinaires ou des droits de vote ou
- a le droit de désigner ou de révoquer une majorité des membres du Conseil d'Administration de cette entreprise.

Société affiliée

Entreprise dans laquelle l'investisseur direct possède entre 10% et 50% inclus des actions ordinaires ou des droits de vote ou détient un pouvoir de décision effectif dans la gestion de cette entreprise.

Succursale

Entreprise n'ayant pas la personnalité morale selon le droit du pays d'accueil. Elle peut être un établissement stable ou un bureau, une société de personnes ou une entreprise commune.

Participation

Détention d'une catégorie d'actions ou de droits de vote représentant 10% ou plus du capital social ou du fonds social de l'entreprise d'investissement direct.

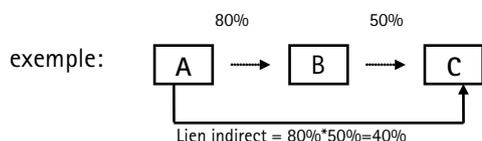
¹ Organisation de Coopération et de Développement Economique (1995) "Définition de Référence de l'OCDE pour les Investissements Directs Internationaux".

Lien direct / Lien indirect

- On parle de **lien direct** lorsqu'un investisseur direct détient directement une entreprise d'investissement direct.

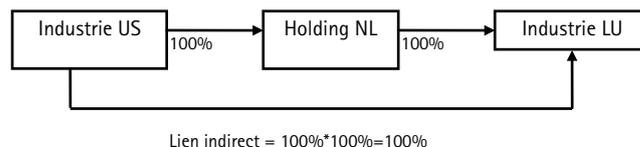


- On parle de **lien indirect** lorsqu'un investisseur direct détient une filiale ou une société affiliée, qui elle-même détient directement ou indirectement une entreprise d'investissement direct. Le taux de participation indirecte se calcule par simple multiplication des taux directs respectifs:



Dans l'analyse des données de l'enquête IDE, l'on s'est basé essentiellement sur le lien direct; le lien indirect n'a été pris en compte que dans des cas exceptionnels, notamment pour ne pas s'arrêter au niveau d'un holding et chaque fois que les détenteurs des holdings étaient identifiés.

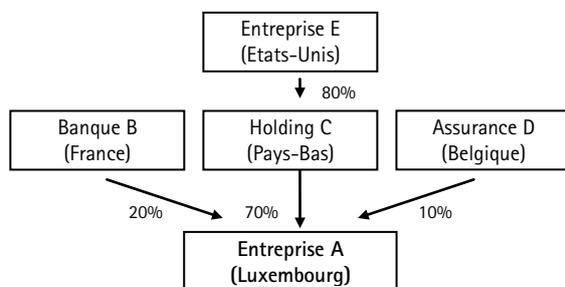
Ainsi, un investissement direct en provenance des Etats-Unis et passant par une société holding -ou une société de participations financières- basée aux Pays-Bas, est enregistré sous forme de lien "direct" à 100%: US → LU, et non pas avec NL.



La prise en compte du lien indirect permet ainsi d'obtenir une ventilation géographique et sectorielle reflétant davantage la réalité économique.

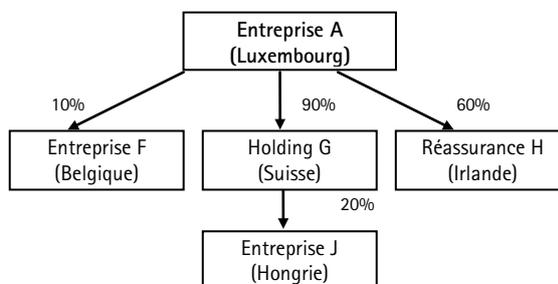
Exemples de liens directs/indirects:

IDE en provenance de l'étranger



Lien direct: AB (20%); AC (70%); AD (10%)
Lien indirect: AE (80%*70% = 56%).

IDE à l'étranger



Lien direct: AF (10%); AG(90%); AH (60%)
Lien indirect: AJ (90%*20% = 18%).

3.2 L'enquête - IDE

3.21 But de l'enquête

L'enquête a pour but d'enregistrer les encours et les flux d'investissements directs réalisés:

- dans le Grand-Duché de Luxembourg par des non-résidents (ID de l'étranger),
- en dehors du Grand-Duché de Luxembourg par des résidents (ID à l'étranger).

Ainsi, l'enquête sert à établir la position extérieure globale du Luxembourg (au niveau des investissements directs) ainsi que la statistique des flux d'investissements internationaux. Par ailleurs, l'enquête permet de compléter les données de la balance courante du

Luxembourg en fournissant des informations sur les revenus d'investissements (dividendes, bénéfices réinvestis, intérêts). Enfin, l'enquête IDE s'inscrit dans le cadre des obligations statistiques du Luxembourg envers les organismes internationaux dont il est membre, notamment le FMI, l'OCDE, la Commission de l'UE (Eurostat) et la BCE.

Il est à noter que les enquêtés sont soumis à l'obligation de communiquer les informations requises au STATEC. Leurs réponses individuelles sont uniquement utilisées à des fins statistiques et ne sont en aucun cas divulguées à l'extérieur des enceintes du Statec et de l'IBLC.

3.22 Population recensée

L'échantillon de l'enquête, mis à jour annuellement, regroupe trois branches d'activité:

- les banques (\pm 200 unités résidentes),
- les compagnies d'assurances et de réassurances (\pm 200 unités résidentes),
- les autres branches d'activité (\pm 170 unités résidentes).

L'échantillon regroupe de manière quasiment exhaustive le secteur des banques. Par contre, pour les entreprises des branches d'activité autres que banques et assurances l'on n'a retenu que les principales entreprises du point de vue capital social (respectivement actif net) et ce pour chaque branche d'activité (industrie, construction,

transport...). Les sociétés holdings et les sociétés de participations financières n'ont pas été incluses dans l'échantillon.

Une entreprise résidente, incluse dans l'échantillon, est sujette à l'enquête:

- si sa maison-mère est établie à l'étranger ou si un ou plusieurs actionnaires étrangers détiennent directement ou indirectement au moins 10% de ses actions ordinaires ou de ses droits de vote (ID de l'étranger → questionnaire no 2).
- si elle détient directement ou indirectement une ou plusieurs filiales, sociétés affiliées ou succursales à l'étranger (ID à l'étranger → questionnaire no 3).

3.23 Les questionnaires

Les questionnaires, leurs notices explicatives et leurs exemples, ont été conjointement conçus par l'IBLC et par le STATEC. L'enquête IDE regroupe quatre questionnaires, dont les variables sont requises par les organismes internationaux.

L'enquête est expédiée annuellement aux enquêtés résidents qui renvoient au Statec leurs questionnaires dûment complétés et signés et ce avant le 30 juin de l'année qui suit l'année de référence.

Questionnaire 1: Structure de l'actionariat et structure des participations de l'entité résidente. Cette structure est, de préférence, à fournir sous forme d'organigramme.

Questionnaire 2: Données relatives aux relations existant entre l'entité résidente et sa maison-mère ou ses actionnaires non résidents (Investissements directs de l'étranger).

Questionnaire 3: Données relatives aux relations existant entre l'entité résidente et ses filiales, sociétés affiliées ou succursales établies à l'étranger (Investissements directs à l'étranger).

Questionnaire 4: Ce questionnaire est désigné aux entités ne tombant pas sous les critères de l'enquête (c.-à-d. n'ayant aucun lien direct ou indirect avec l'étranger, supérieur ou égal à 10%).